



COMMUNE DE VASSIEUX-EN-VERCORS

Aménagement des espaces publics du village

Etude préliminaire et maîtrise d'œuvre : cahier des charges



Réalisation : Sandrine Morel, *chargée de mission, référente*

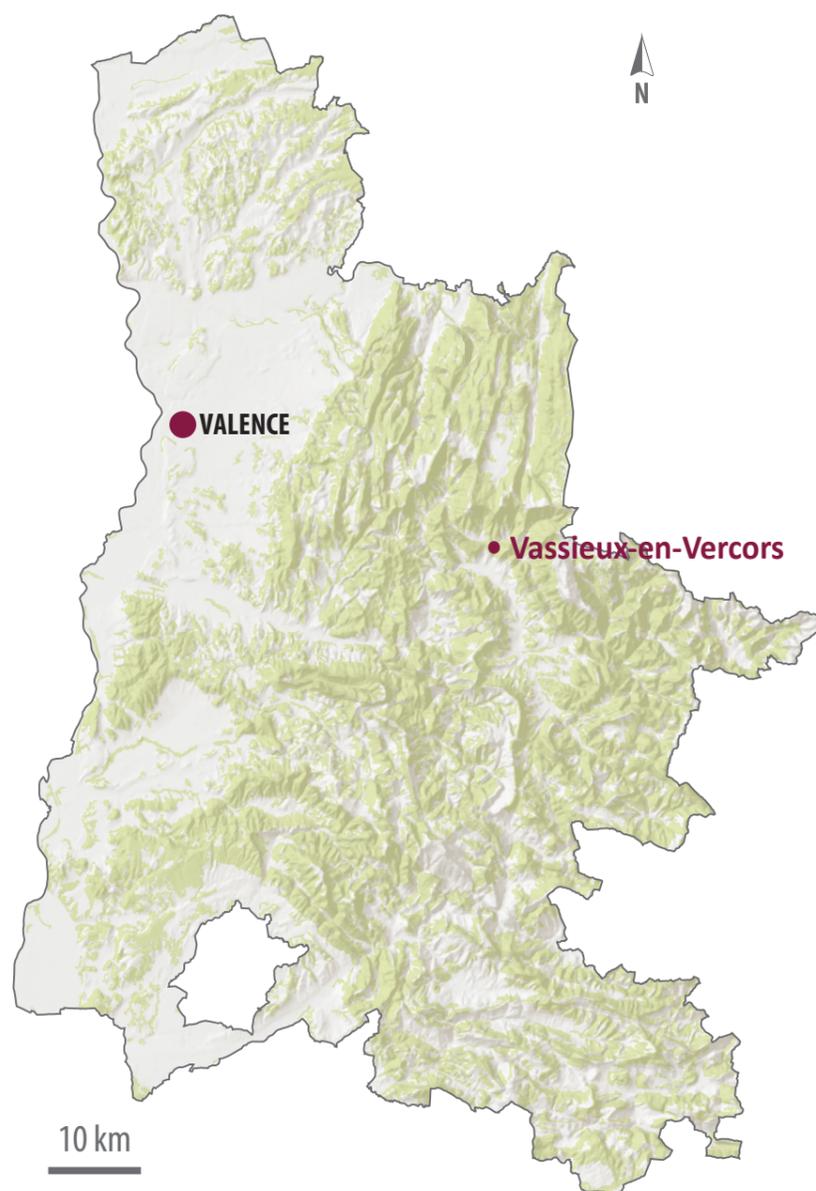
Angélique Liard, *chargée de mission*

Sous la responsabilité de Frédérique Bompard, *adjointe de direction*

SOMMAIRE

1. Contexte et enjeux	4	Annexes	28
1.1. Objet du marché	4	A1 - Scénarios d'extension de la salle des fêtes	28
1.2. Contexte	4	A2 - Référence de terrain multi-sport	30
1.3. Etat des lieux et enjeux	4	A3 - Projet de parcours de santé et de découverte sur le sentier de la Frache	32
2. Eléments de programme	16		
2.1. Scénario d'aménagement des espaces publics	16		
2.2. Périmètres de l'étude préliminaire	16		
2.3. Aménagement de la place des martyrs du 21 juillet, du rond-point des cinq communes des compagnons de la Libération et de leurs abords	18		
2.4. Aménagement des abords de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers	20		
2.5. Aménagement de l'entrée nord du village et des aires de la Pouillette	22		
2.6. Objectifs globaux	24		
3. Contenu de mission	26		
3.1. Maîtrise d'ouvrage	26		
3.2. Objet du marché	26		
3.3. Conditions de participation	27		
3.4. Calendrier prévisionnel	27		

1. CONTEXTE ET ENJEUX



Carte d'identité :

Commune rattachée à la Communauté de communes Royans-Vercors et au canton de La Chapelle-en-Vercors
Superficie : 48,25 km²
Altitude : 1 028 m à 1 654 m (commune de montagne)
Population : 322 habitants (recensement de 2016)
Evolution démographique : -1,71% entre 2010 et 2015
Principales activités économiques : agriculture, tourisme (nombreux points d'intérêt touristique, hébergements et lieux d'activités de pleine nature)

1.1. Objet du marché

La commune de Vassieux-en-Vercors a pour projet d'aménager les espaces publics du village avec la volonté d'un centre-bourg vivant et attractif, approprié par tous, habitants et touristes.

Le présent cahier des charges a pour objet de confier à une équipe de professionnels, la réalisation d'un accord-cadre qui comportera a minima une mission d'étude préliminaire (1^{er} marché subséquent) et une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement d'un premier secteur d'intervention (2^e marché subséquent). L'accord-cadre pourra comporter une (ou des) mission(s) de maîtrise d'œuvre en infrastructure supplémentaire(s).

1.2. Contexte

En 2018, la commune de Vassieux-en-Vercors a initié une démarche participative avec le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) dénommée *Espace Vassivain – 328 habitants pour un village rêvé*. L'ambition est de construire un avenir maîtrisé et ambitieux du village avec des valeurs de solidarité, d'authenticité, de dynamisme, d'audace et d'ouverture.

Un comité de pilotage réunit la Commune, la Communauté de Communes Royans-Vercors (CCRV) et le PNRV.

Une réunion publique en juin 2018 a permis de présenter la démarche et ses objectifs aux habitants, et de les mobiliser afin qu'ils y participent. La démarche s'est poursuivie avec un groupe d'élus (2) et d'habitants (12). Le groupe a établi un diagnostic et a fait des propositions d'orientations. Les réunions étaient encadrées par Mathieu Rocheblave, chargé de mission du PNRV. En juin 2019, les résultats de la démarche ont été présentés en réunion publique.

Le groupe de travail a fixé pour ambition de montrer, prouver, partager qu'il fait bon vivre à Vassieux et a décliné cette ambition en 4 axes stratégiques :

- garantir un environnement de qualité ;
- favoriser le vivre ensemble ;

- favoriser l'accueil sous toutes ses formes ;
- entretenir et développer l'activité économique.

Les propositions d'orientations répondent à ces 4 axes stratégiques.

Elles portent sur l'ensemble du territoire communal et concernent des thématiques variées touchant l'urbanisme et le cadre de vie, les activités (tourisme, loisirs, agriculture...), le patrimoine, les équipements et espaces publics...

Suite à cette première étape, la Commune de Vassieux, soutenue par le PNRV, a souhaité poursuivre la réflexion sur l'évolution du village en confiant au CAUE une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. Plusieurs réunions de travail ont été animées par le CAUE en présence des élus et de représentants du Parc. Les habitants ayant participé à la démarche « Espace Vassivain » ont été conviés à ces réunions. Cette réflexion correspond à une phase de programmation spatiale. Centrée sur le village et ses abords immédiats, elle a permis :

- une analyse par le CAUE des orientations proposées pour l'avenir du village ayant une composante spatiale ;
- une identification des enjeux urbains et paysagers et une analyse de la capacité des lieux à répondre à ces orientations ;
- l'élaboration de scénarios pour la spatialisation des orientations et leur programmation ;
- un appui méthodologique pour les suites à donner.

Les objectifs et éléments de programme correspondant au projet d'aménagement des espaces publics du village et présentés dans le présent cahier des charges sont issus de cette réflexion.

La priorité a été donnée à l'aménagement des espaces publics en considérant ce projet comme un levier essentiel pour conforter l'intérêt du village aux yeux de tous, habitants et touristes. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie des habitants mais aussi de renforcer l'attractivité du village, à la fois pour favoriser l'installation de nouveaux habitants, mieux accueillir les touristes et conforter l'activité économique locale.

1.3. Etat des lieux et enjeux



↑ **Localisation du village au centre du vaste plateau karstique et agricole de Vassieux** (vue depuis le col de la Chau).

Le village est implanté sur un petit escarpement rocheux dénommé « la falaise » par les habitants. La falaise met en scène le village et sa silhouette bâtie, elle en constitue la limite urbaine nord seulement franchie au nord par les aires de la Pouillette (aire de camping-car, terrain de football...) et au nord-ouest par le centre du Piroulet (hébergement touristique).

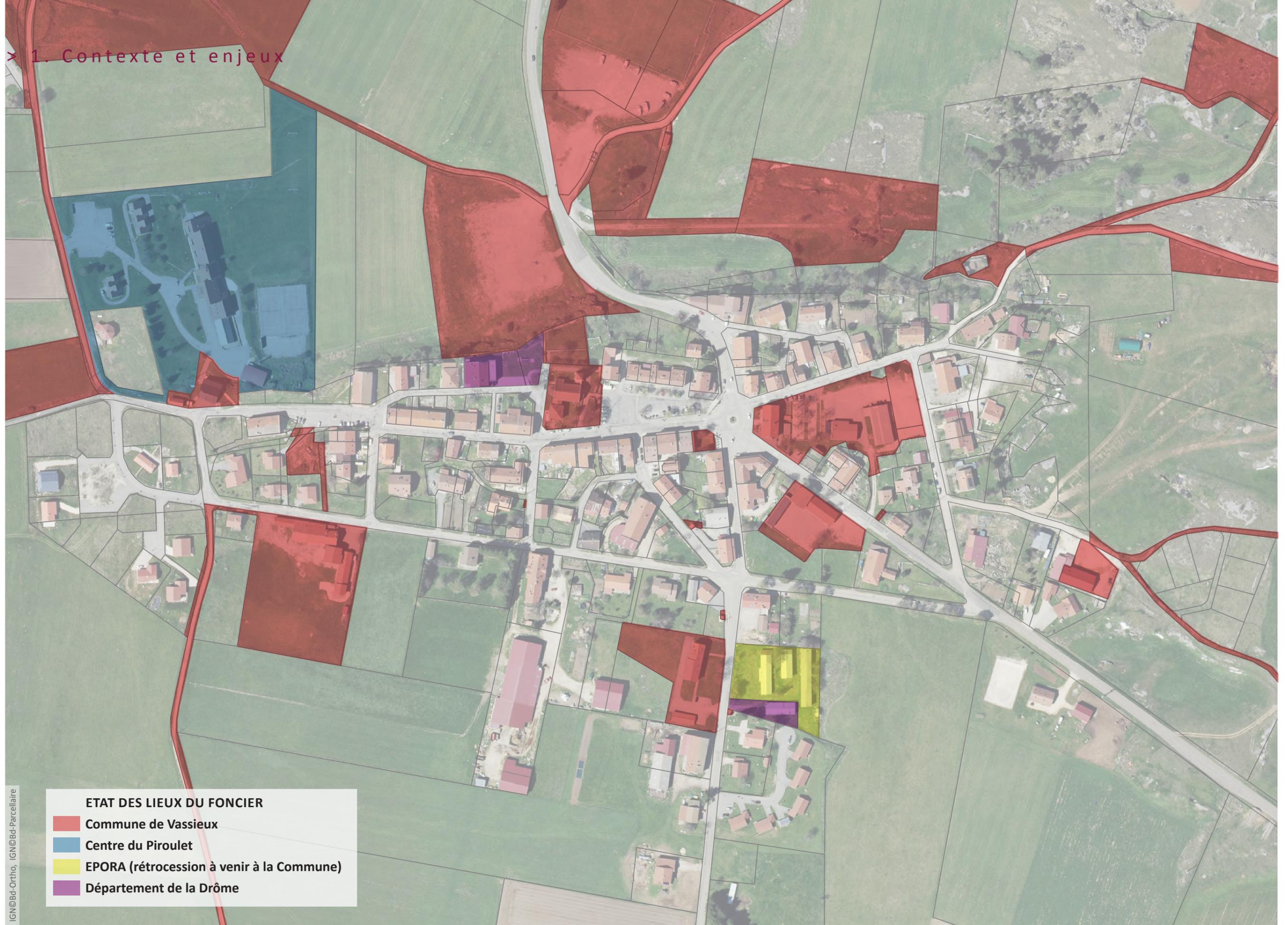
→ **Un village de la Reconstruction** (vue depuis le parvis de l'église).

Dans sa forme actuelle, le bourg de Vassieux date de 1948. Bombardé et incendié par les Allemands en juillet 1944, il a été entièrement reconstruit après guerre. Le village ancien de Vassieux se caractérisait par un tissu bâti plutôt lâche, évoquant un regroupement de fermes. Le nouvel urbanisme s'est inscrit en rupture, même si le village reconstruit l'a été sur un même modèle au tissu bâti aéré. Les rues sont larges, leur tracé rectiligne. Des jardins les bordent et des perspectives s'ouvrent sur les montagnes environnantes. Un vaste espace public central (place des martyrs du 21 juillet et rond-point des 5 communes Compagnons de la Libération) réunit la mairie à l'est et l'église à l'ouest. La place donne sur la rue principale de l'Abbé Gagnol. Seules quelques sections de cette rue et le côté nord de la place présentent des alignements bâtis continus. Du fait de son histoire, l'identité urbaine, architecturale et paysagère du village est singulière.

Vassieux-en-Vercors est l'une des 5 communes « Compagnon de la Libération », ce qui lui offre une notoriété nationale et des liens particulièrement étroits et privilégiés avec les 4 autres communes partageant ce même statut : Paris, Nantes, Grenoble et l'Île de Sein.

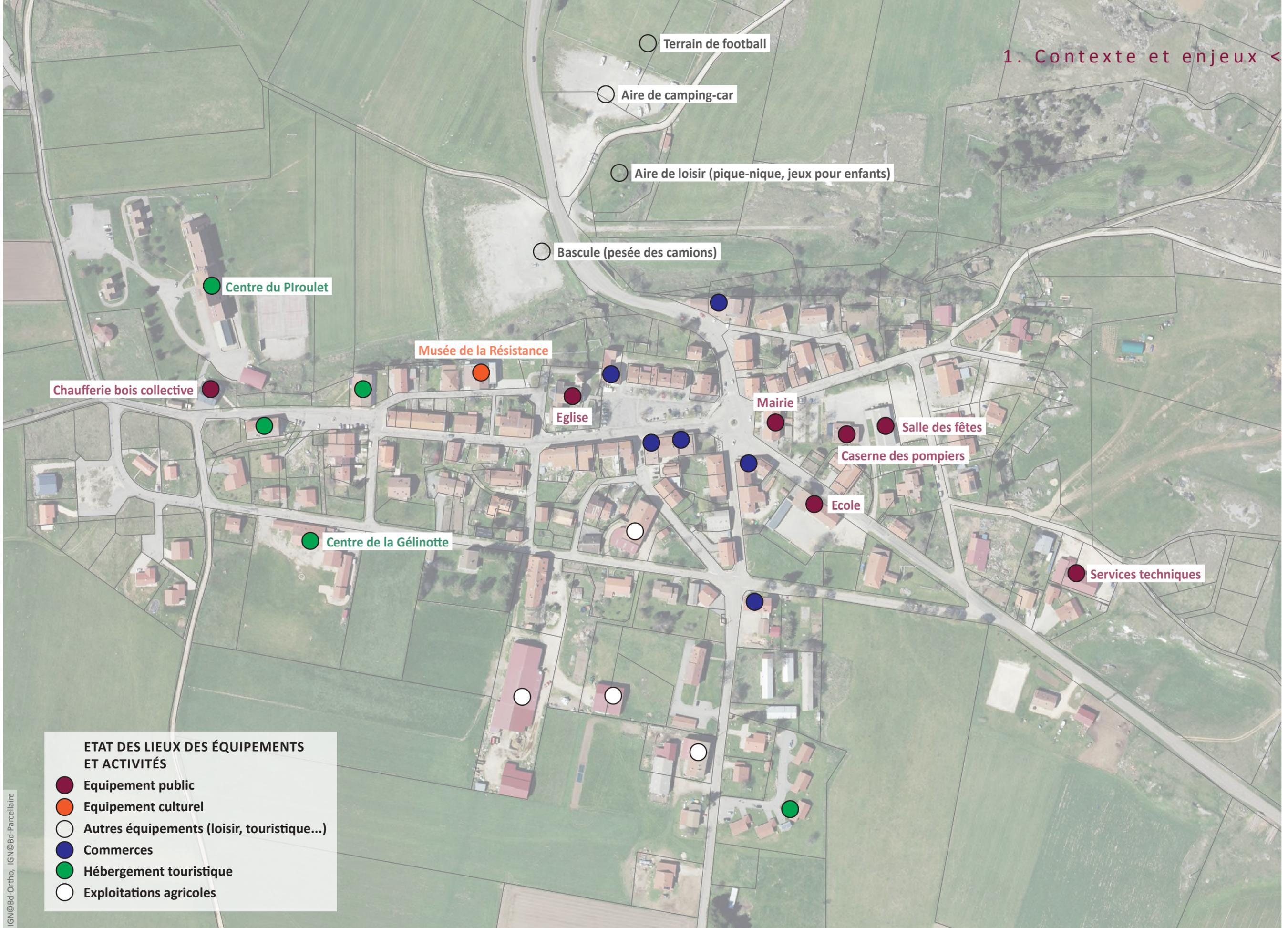
Pour en savoir plus sur l'histoire contemporaine de Vassieux-en-Vercors : <http://www.vassieuxvercors.fr/572/>





ETAT DES LIEUX DU FONCIER

- Commune de Vassieux
- Centre du Piroulet
- EPORA (rétrocession à venir à la Commune)
- Département de la Drôme



IGN©bd-Ortho, IGN©bd-Parcellaire

> 1. Contexte et enjeux



↑ **Entrée sud-est (RD76)**

Les trois entrées de village ont en commun des largeurs de chaussée importante (poursuite du gabarit routier hors agglomération) dans un contexte urbain lâche, ce qui n'incite pas à la réduction de vitesse.



↑ **Entrée sud (RD615)**

Le partage de la voirie sur ces axes fréquentés est rendue obligée par l'absence de liaisons piétonnes. La présence d'arbres en bordure de voirie (ici sur le domaine privé) et la présence de bas-côtés enherbés contribuent à valoriser cette entrée de village.



↑ **Entrée nord (RD76)**

La valorisation paysagère de la falaise est à considérer dans l'aménagement futur de cette entrée de village.



↑ **Rue de l'Abbé Gagnol entre l'église et le rond-point des 5 communes des compagnons de la Libération.** Le village est desservi depuis les routes départementales par des axes qui le traversent d'est en ouest : rue de l'Abbé Gagnol, avenue des Planeurs. Ces voiries présentent des largeurs de chaussée relativement importantes. Les usages (véhicules, piétons, cycles) sont globalement partagés sauf ponctuellement avec la présence de trottoirs. Ici, un problème de vitesse des véhicules est constaté (ligne droite dans une descente).

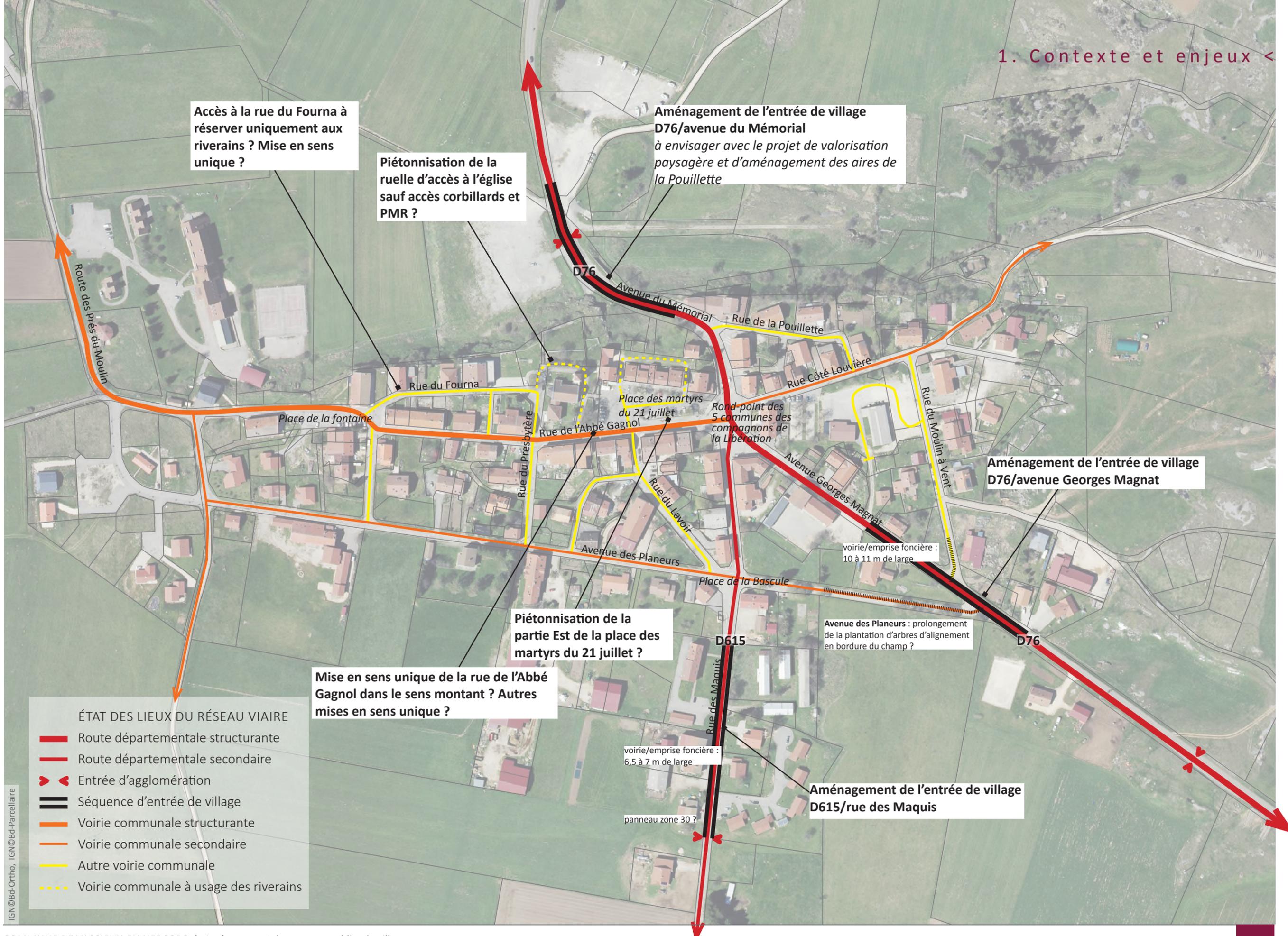


↑ **Rue du Presbytère**

Le réseau viaire est quadrillé. Outre les axes est-ouest, il comprend des rues transversales. Leur largeur est plus réduite. Là encore, la voirie est partagée. Globalement, les revêtements de chaussée en enrobé sont dégradés.

Desserte viaire / enjeux :

- Hiérarchisation des voiries et adaptation des profils de voirie au contexte (par exemple, maintien du partage de voirie sur les rues transversales ?)
- Amélioration du confort et de la sécurité des piétons, réduction de la vitesse des véhicules
- Gestion du stationnement : maintien de la capacité de stationnement et réorganisation (diminution, voire suppression, sur l'espace public et report sur les voies les plus larges)
- Valorisation de l'espace public, prise en compte du contexte urbain et paysager et maintien du caractère rural en entrées de village
- Prise en compte du contexte montagnard : rudesse du climat et enneigement (cf. pérennité des revêtements, choix des végétaux, configuration des lieux et prise en compte des contraintes du déneigement...)



Accès à la rue du Fournà à réserver uniquement aux riverains ? Mise en sens unique ?

Piétonnisation de la ruelle d'accès à l'église sauf accès corbillards et PMR ?

Aménagement de l'entrée de village D76/avenue du Mémorial à envisager avec le projet de valorisation paysagère et d'aménagement des aires de la Pouillette

Aménagement de l'entrée de village D76/avenue Georges Magnat

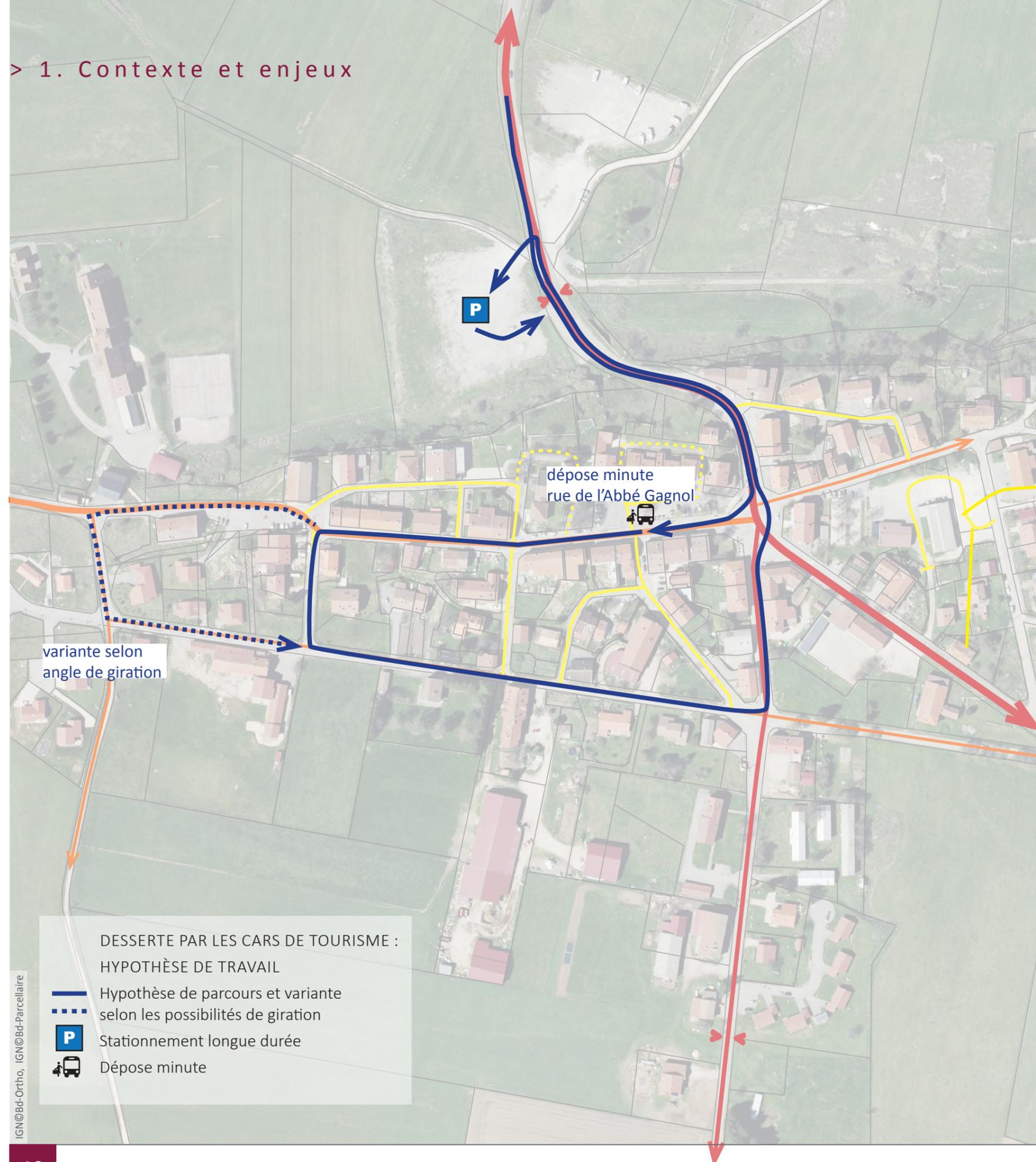
Piétonnisation de la partie Est de la place des martyrs du 21 juillet ?

Mise en sens unique de la rue de l'Abbé Gagnol dans le sens montant ? Autres mises en sens unique ?

Aménagement de l'entrée de village D615/rue des Maquis

- ÉTAT DES LIEUX DU RÉSEAU VIAIRE
- ▬ Route départementale structurante
 - ▬ Route départementale secondaire
 - ↔ Entrée d'agglomération
 - ▬ Séquence d'entrée de village
 - ▬ Voirie communale structurante
 - ▬ Voirie communale secondaire
 - ▬ Autre voirie communale
 - - - Voirie communale à usage des riverains

> 1. Contexte et enjeux



Desserte par les cars de tourisme / enjeux :

- Suppression du stationnement des cars de tourisme sur la place des martyrs du 21 juillet
- Report du stationnement longue durée en entrée de village nord
- Organisation du dépose minute rue de l'Abbé Gagnol



↑ **Place des martyrs du 21 juillet** : perspective depuis le parvis de l'église
Issue de la Reconstruction après-guerre, la place constitue un vaste espace public central reliant l'église à l'est et la mairie à l'ouest. Les alignements bâtis et arborés lui confèrent une architecture classique et affirmée. Les dénivelés sont gérés par des murs de soutènement et des escaliers. Un bar-restaurant à l'angle nord-ouest bénéficie d'une terrasse. L'accès véhicules aux habitations riveraines situées au nord de la place peut s'effectuer par l'arrière.



↑ **Place des martyrs du 21 juillet** : perspective depuis l'extrémité est de la place en direction de l'église
La place est un vaste espace minéral traité en enrobé. Elle sert principalement d'aire de stationnement pour environ 30 véhicules légers en pourtour de la place. Les cars de tourisme (1 à 2 cars en simultané) s'y stationnent aussi, ce qui génère des nuisances. Des manifestations sont organisées sur la place. Un point de collecte des déchets et une borne de recharge pour les voitures électriques ont été installés en bordure sud de la place ; leur déplacement doit être envisagé.



↑ **Rue de l'Abbé Gagnol en contrebas de la place**
La place donne sur la rue principale bordée de commerces : hôtel-restaurant, boulangerie. Ces commerces ont des besoins en terrasses extérieures. Des toilettes publiques sont insérées dans le mur de soutènement de la place à droite. Elles sont vétustes et ne répondent pas aux normes d'accessibilité. Leur rénovation ou leur déplacement doit être envisagé.



↑ **Rond-point des 5 communes des compagnons de la Libération**
Cet espace public se situe en contrebas de la place, face à la mairie, sur le parcours de la RD76. C'est la porte d'entrée au village. Son ambiance routière est peu valorisante. Le piéton est perdu au milieu de ce vaste espace.



↑ **Rond-point des 5 communes des compagnons de la Libération**
La valorisation de cet espace public doit intégrer la revitalisation des commerces en place ou à venir (dans l'angle sud-ouest).

Espaces publics du village / enjeux :

- Traiter prioritairement la place des martyrs du 21 juillet, le rond-point des 5 communes des compagnons de la Libération et la rue de l'Abbé Gagnol entre le rond-point et l'église en tant qu'espaces publics majeurs du village
- Conforter la structure des espaces publics (perspectives, alignements...) tout en les rendant plus accueillants (végétalisation...)
- Conforter l'accès aux commerces : terrasses, stationnement
- Réduire la place de la voiture au bénéfice des habitants et touristes : réorganisation de la capacité de stationnement, réduction des emprises routières, gestion de la desserte par les cars de tourisme, amélioration et sécurisation des liaisons piétonnes

> 1. Contexte et enjeux



↑ **Abords de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers**

Ancien champ de foire, l'espace public aux abords de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers est un vaste espace minéral et dégagé offrant une grande capacité de stationnement (60 à 70 véhicules légers). Il est peu qualitatif, très minéral. Il offre cependant des vues lointaines sur les montagnes alentour.



↑ **Abords de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers**

L'entrée de la salle des fêtes est peu identifiable, accentuée par l'absence d'espace abrité et de hall d'accueil. L'absence de lieux de convivialité sur les abords immédiats de la salle des fêtes est aussi à souligner.



↑ **Abords de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers**

La salle des fêtes a été construite par les habitants lors de période de la Reconstruction après guerre. Il existe un fort attachement des habitants au lieu. Des besoins sur la salle des fêtes (réhabilitation/extension) et de la caserne des pompiers (extension prévue en 2022) sont identifiés. La caserne est située entre la mairie et la salle des fêtes : l'accès et le retournement des véhicules au nord entraînent des croisements de flux à sécuriser.



↑ **Espaces publics à l'arrière de la mairie**

Entre la caserne des pompiers et la mairie, l'espace public est cloisonné et difficile à traverser : aire de stationnement (11 véhicules légers), terrains de boule non praticables (racines), espace jeux pour enfants peu attractif, difficulté d'accès aux logements à l'étage de la mairie, monument aux morts. L'ambiance est ici plus intimiste. L'espace est agréable et ombragé, utilisé par les boulistes, pratiqué par les adolescents notamment, occasionnellement pour des concerts.



↑ **Monument aux Morts à l'arrière de la mairie**

A l'arrière du Monument, un local Orange est aujourd'hui désaffecté. Sa faible emprise au sol incite à sa démolition et à l'appropriation du foncier pour un usage d'espace public.

Espaces publics du village / enjeux :

- Valorisation des abords de la salle des fêtes : création d'un parvis convivial, gestion du stationnement
- Prise en compte des besoins d'extension bâtie de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers
- Valorisation de l'espace public à l'arrière de la mairie et ouverture des lieux (liaisons piétonnes avec les autres espaces publics), réfection ou délocalisation des terrains de boule, privatisation de l'entrée des logements, valorisation ou délocalisation de l'espace jeux pour enfants
- Confortement des arbres, végétalisation, gestion des dénivelés
- Devenir de l'ancien local Orange



↑ **Place des Espelines**
 Il s'agit d'un élargissement de la chaussée sur le parcours de la rue de l'Abbé Gagnol à l'ouest du village. Cet élargissement s'opère à l'endroit de la fontaine des Espelines, témoignage du village avant-guerre.



↑ **Place des Espelines**
 La fontaine est bien isolée au centre de «la place». Cet espace public bénéficie d'une position en belvédère : une large vue s'ouvre vers le nord au-delà d'une bande de terrain privée en bordure de falaise. Il est principalement traversé et utilisé par les riverains pour se stationner.



↑ **Place des Espelines**
 La fontaine était alimentée par la source dite «de la Grande fontaine» avant la coupure du réseau d'alimentation. La restauration et la remise en eau de la fontaine sont à étudier.



↑ **Place de la Bascule**
 Il s'agit du carrefour entre la RD615, l'avenue des Planeurs et la rue du Lavoir. Un ancien lavoir se situe en bordure nord du carrefour. L'espace public doit son nom à la bascule qui le borde au sud-ouest. Le carrefour est accidentogène et surdimensionné.



↑ **Jardin de la mémoire**
 Il s'agit de l'ancien cimetière du village, désaffecté en 1994 et dédié à la mémoire des événements de juillet 1944. Une œuvre artistique et mémorielle avait été installée à l'occasion du 50^e anniversaire ; seule une partie de l'œuvre a résisté aux conditions climatiques (lieu soumis au vent du nord).
 Ce lieu est le principal vestige de la longue histoire du village. Il profite aussi d'une position en belvédère. Le point de vue panoramique vers le nord embrasse le plateau karstique et les sommets environnants mais aussi d'autres lieux de l'histoire récente ou plus ancienne de Vassieux (Mémorial de la résistance, Nécropole de la résistance, chapelle de la Mure, ruines d'un moulin à vent, vestiges d'un moulin à eau...).

Espaces publics du village / enjeux :

- Qualifier la place des Espelines, valoriser le patrimoine (restauration et remise en eau de la fontaine) et gérer le stationnement des riverains
- Valoriser la place de la Bascule, redimensionner le carrefour et sécuriser les déplacements
- Valoriser très simplement le jardin de la mémoire : jardin ouvert au public, point de vue panoramique, témoin de l'histoire récente et plus ancienne du village

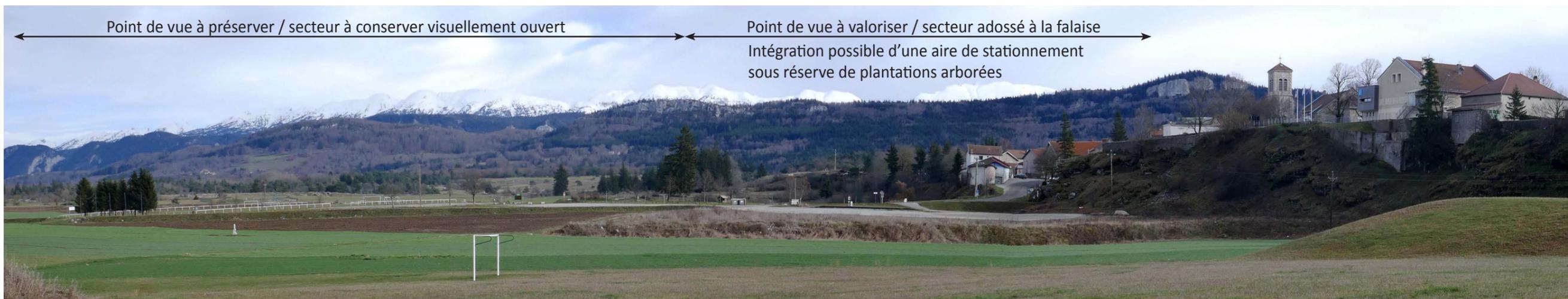
> 1. Contexte et enjeux



↑ **Aires de la Pouillette** : point de vue depuis le col de la Chau
Situées en contrebas de la falaise, les aires de la Pouillette sont visuellement très sensibles : enjeux paysagers en vision lointaine (comme ici) mais aussi en entrée de village (RD76) ou depuis le village (co-visibilité).



↑ **Aires de la Pouillette** : point de vue depuis le parvis du musée de la résistance
Tout élément implanté en contrebas (ici, les équipements de loisirs de l'aire de la Pouillette, l'aire de retournement des camions) peut être impactant et dévalorisant.



↑ **Aires de la Pouillette** : point de vue depuis le centre du Piroulet (principal centre d'hébergement touristique au niveau du village)



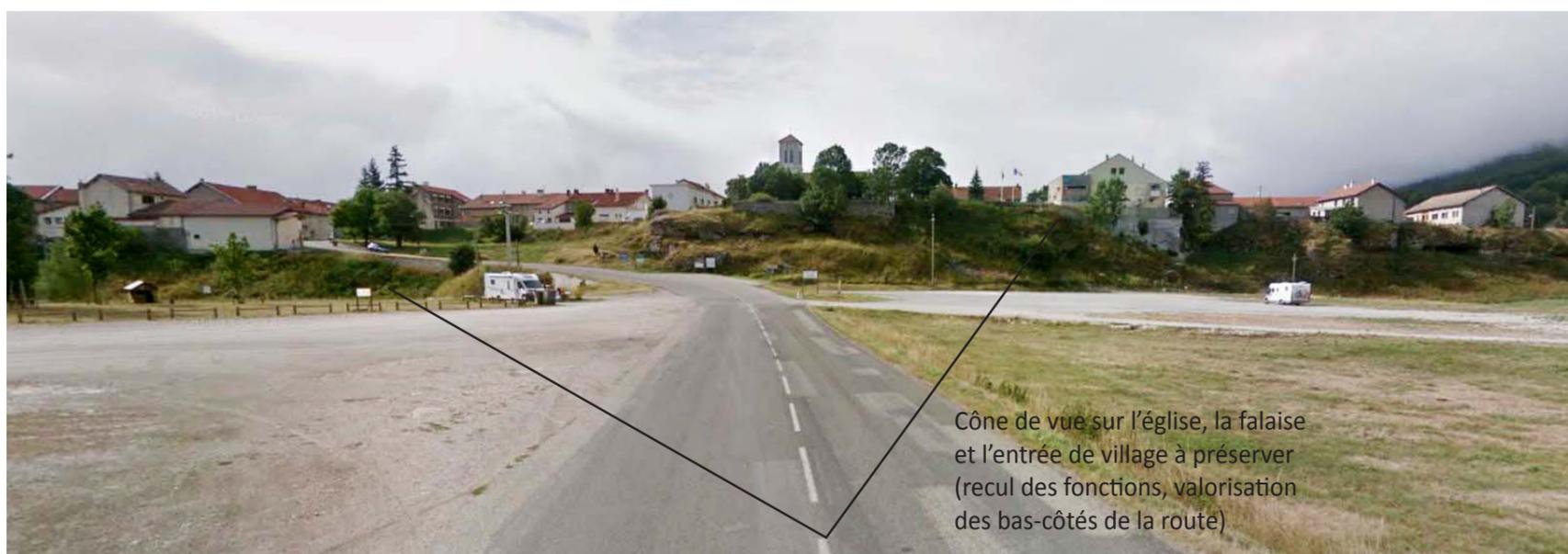
↑ **Aires de la Pouillette** : point de vue depuis l'arrière des maisons alignées au nord de la place des martyrs du 21 juillet



↑ **Aires de la Pouillette** : point de vue depuis le jardin de la mémoire



Cône de vue sur l'église, la falaise et l'entrée de village à préserver (recul des fonctions, valorisation des bas-côtés de la route)



Cône de vue sur l'église, la falaise et l'entrée de village à préserver (recul des fonctions, valorisation des bas-côtés de la route)

↑ Aires de la Pouillette : points de vue depuis la RD76



↑ Aires de la Pouillette : point de vue sur l'aire de campings-cars (capacité théorique : 40 à 50 véhicules stationnés sur le pourtour)



↑ La falaise comme socle paysager du village : elle souligne avec force l'implantation du village en surplomb, elle marque l'entrée nord du village (RD76). Tout élément implanté au 1^{er} plan de cette vue (ici, de la signalétique, du mobilier urbain, un sol dégradé...) ou en ligne de crête (par exemple, le mur de soutènement du musée de la résistance) peut être impactant et dévalorisant.

Aires de la Pouillette / enjeux :

- Valorisation du site d'implantation du village (falaise, silhouette bâtie...)
- Amélioration de la qualité paysagère du bas de la falaise (entrée de village, aires de la Pouillette) en tenant compte des différentes perceptions visuelles (perceptions lointaines, en entrée de village, depuis le centre du Piroulet, depuis le village...)
- Création d'un sentier de découverte reliant les principaux points d'intérêt au nord du village (vestiges d'un moulin à eau, Nécropole de la résistance, chapelle de la Mure et ruines d'un moulin à vent...) : requalification du sentier de la Frache
- Requalification de l'entrée de village (RD76) et amélioration des liaisons douces avec le village
- Report et organisation du stationnement des touristes sur ce site en entrée de village : véhicules légers, campings-cars et cars de tourisme
- Développement des équipements de loisirs

2. ELÉMENTS DE PROGRAMME

2.1. Scénario d'aménagement des espaces publics

Le projet d'aménagement des espaces publics du village s'intègre dans un objectif plus global de revalorisation du centre-bourg. La réflexion préalable a abouti au scénario d'aménagement des espaces publics schématisé page 17.

Principes retenus :

- **Un centre-village avec des espaces publics majeurs appropriés au quotidien mais aussi à vocation d'animation culturelle et touristique, à l'usage de tous (habitants et touristes)**
[éléments de programme décrits pages 18 à 19]
- **Un secteur «salle des fêtes» valorisé à destination des habitants : une salle des fêtes à agrandir (programme restant à définir), un jardin public à valoriser avec jeux de boule, jeux pour enfants...**
[éléments de programme décrits pages 20 à 21]
- **Un paysage d'entrée de village au nord revalorisé avec un usage à destination des touristes et habitants (stationnement, loisirs, liaison au village et promenade)**
[éléments de programme décrits pages 22 à 23]
- **La création d'un parcours de santé et de découverte sur le sentier de la Frache** : seule la requalification de la portion du sentier comprise entre la RD76 (au niveau des aires de la Pouillette) et la route des Prés du Moulin (au nord du centre du Piroulet) est incluse dans la présente consultation.
[hypothèse de travail décrite en annexe 3]
- **L'aménagement des entrées de village et rues du centre-bourg** pour valoriser le cadre de vie, rendre les déplacements piétons-cycles plus confortables et assurer la mise en sécurité de ces déplacements doux (cheminements entre le Piroulet, le village et les équipements), répondre à l'enjeu de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, gérer les flux de véhicules et réduire les vitesses, répondre aux besoins de stationnement. Le report du stationnement longue durée des cars de tourisme sur les aires de la Pouillette et l'organisation du stationnement préférentiellement le long des rues du village (au bénéfice d'un usage piétonnier des espaces publics principaux) sont retenus. Il s'agira aussi de

prendre en compte la contrainte du déneigement et les besoins liés aux traversées du village par les véhicules lourds (cars de tourisme, grumiers, tracteurs...).

Questionnements :

- **La vocation du jardin de la mémoire** : le souhait est d'ouvrir plus largement le lieu au public, de ne pas le rattacher uniquement à une vocation mémorielle (voire ne plus le rattacher à la mémoire des événements de juillet 1944 ?) et d'élargir ses usages (jardin public ? lieu d'interprétation historique et paysagère ? etc.)
- **Le lieu d'installation de jardins partagés et d'un compost collectif** : sur la parcelle communale à proximité de la place des Espelines pour un approvisionnement en eau avec la fontaine des Espelines remise en eau ? sur la parcelle communale à proximité de l'école pour un usage également pédagogique ?
- **La configuration de la place des Espelines** : la valorisation du patrimoine et la remise en eau de la fontaine sont des principes retenus. La présence en bordure sud de la place d'une parcelle communale (non constructible en raison de la qualité des sols) permet d'envisager l'installation de jardins partagés, mais aussi le report du stationnement des riverains pour libérer la place des Espelines : aucun principe n'a été privilégié.

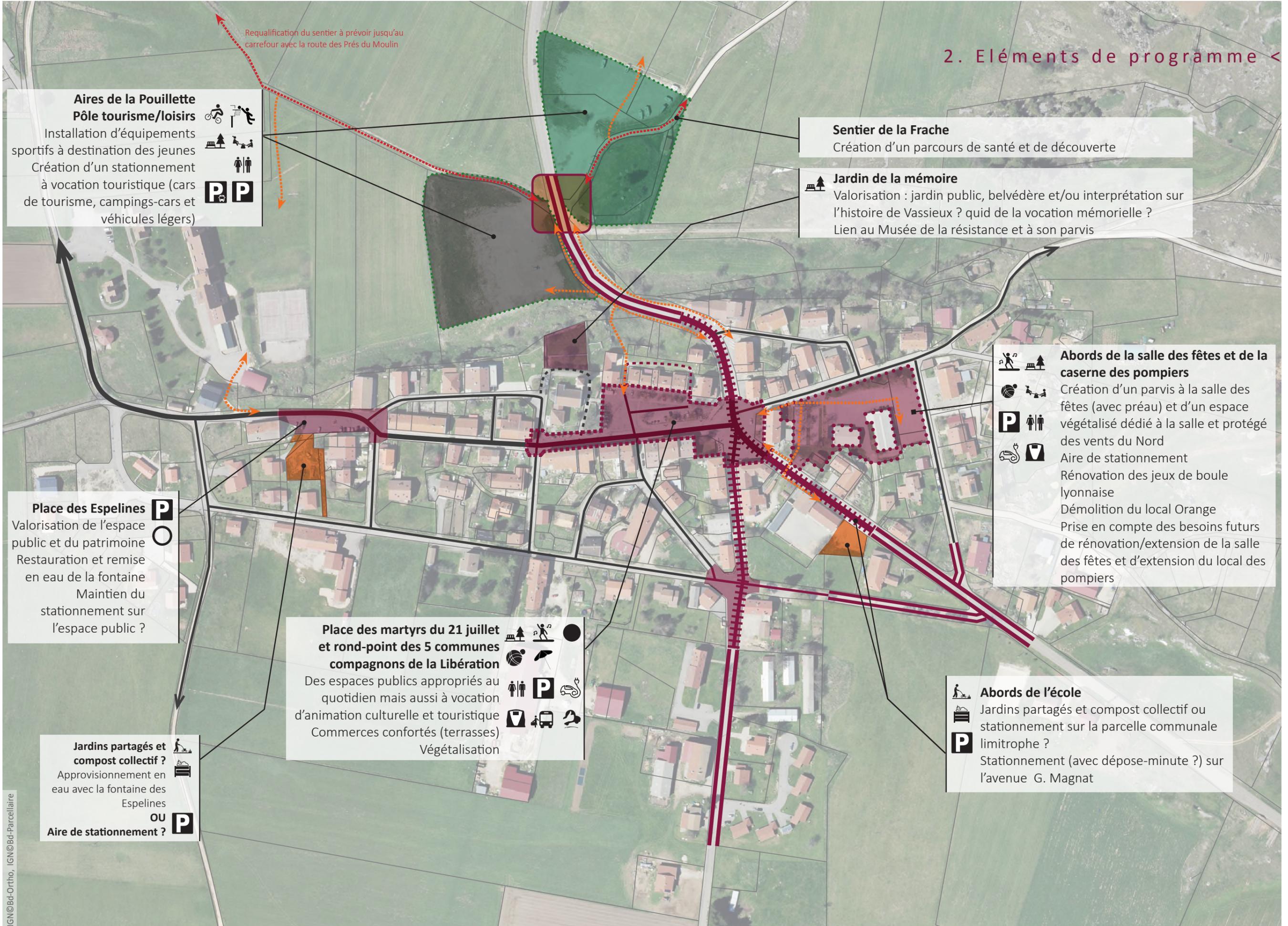
2.2. Périmètres de l'étude préliminaire

Dans le cadre de la présente consultation, l'étude préliminaire portera sur un large périmètre incluant l'ensemble des espaces publics au coeur du village, les aires de la Pouillette, ainsi que les voiries d'entrées et de traversées de village.

L'étude pourra porter sur les autres rues du village repérées en noir sur le schéma page 17. La décision de donner suite ou non à cette option sera prise à l'issue de la procédure de consultation.

PÉRIMÈTRE À ÉTUDIER / ENJEUX	
	Espaces publics majeurs à valoriser
	Espaces publics aux abords de la salle des fêtes à valoriser
	Autres espaces publics (place des Espelines, jardin de la mémoire, place de la bascule) à valoriser
	Parcelles communales à investir
	Aires de la Pouillette à requalifier et valoriser
	Entrées de village à requalifier
	Traversées et rues de village à requalifier
	Liaisons piétonnes à valoriser ou créer
	Sentier de la Frache à requalifier
	Traversée de route départementale à sécuriser et à qualifier
PÉRIMÈTRE OPTIONNEL / ENJEUX	
	Autres rues du village : dispositions à étudier pour
	la réduction des vitesses des véhicules et la mise en sécurité des déplacements doux

USAGES DES ESPACES PUBLICS	
	usage événementiel ou animation culturelle
	terrasse de commerce
	jardin public
	jardins partagés
	compost collectif
	jeux de boule
	jeux d'enfants
	pumptrack
	terrain multi-sports
	fontaine du lavoir à reconstituer
	fontaine des Espelines à restaurer et remettre en eau
	WC publics
	point d'apport volontaire
	stationnement VL
	borne de recharge électrique
	stationnement cars de tourisme (max. 5)
	dépose-minutes cars de tourisme
	Rézo Pouce (covoiturage)



Aires de la Pouillette
Pôle tourisme/loisirs
 Installation d'équipements sportifs à destination des jeunes
 Création d'un stationnement à vocation touristique (cars de tourisme, campings-cars et véhicules légers)

Sentier de la Frache
 Création d'un parcours de santé et de découverte

Jardin de la mémoire
 Valorisation : jardin public, belvédère et/ou interprétation sur l'histoire de Vassieux ? quid de la vocation mémorielle ?
 Lien au Musée de la résistance et à son parvis

Abords de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers
 Création d'un parvis à la salle des fêtes (avec préau) et d'un espace végétalisé dédié à la salle et protégé des vents du Nord
 Aire de stationnement
 Rénovation des jeux de boule lyonnaise
 Démolition du local Orange
 Prise en compte des besoins futurs de rénovation/extension de la salle des fêtes et d'extension du local des pompiers

Place des Espelines
 Valorisation de l'espace public et du patrimoine
 Restauration et remise en eau de la fontaine
 Maintien du stationnement sur l'espace public ?

Place des martyrs du 21 juillet et rond-point des 5 communes compagnons de la Libération
 Des espaces publics appropriés au quotidien mais aussi à vocation d'animation culturelle et touristique
 Commerces confortés (terrasses)
 Végétalisation

Abords de l'école
 Jardins partagés et compost collectif ou stationnement sur la parcelle communale limitrophe ?
 Stationnement (avec dépose-minute ?) sur l'avenue G. Magnat

Jardins partagés et compost collectif ?
 Approvisionnement en eau avec la fontaine des Espelines
OU
Aire de stationnement ?

IGN©bd-Ortho, IGN©bd-Parcellaire

> 2. Eléments de programme

2.3. Aménagement de la place des martyrs du 21 juillet, du rond-point des cinq communes des compagnons de la Libération et de leurs abords

Lors de la réflexion préalable, plusieurs hypothèses de travail ont été étudiées. L'hypothèse de travail retenue en page 19 répond aux éléments de programme suivants.

Principes retenus :

- **Faire de la place et du rond-point des espaces publics appropriés au quotidien par les habitants mais aussi à vocation d'animation culturelle et touristique.** Il s'agit de conforter la présence de la mairie (parvis) et des commerces en place ou à venir (terrasses), de créer des lieux de rencontre au quotidien (bancs, tables...), mais aussi d'aménager sur la place un espace du type podium permanent surélevé avec branchement électrique pour permettre la tenue d'animations culturelles (par exemple, un concert esprit guinguette, une pièce de théâtre). L'idée serait aussi de reconstituer l'ancienne fontaine du lavoir (forme hexagonale) et de l'installer sur la place (ou sur le rond-point) ; les pierres de l'ancienne fontaine sont aujourd'hui stockées et il est nécessaire de vérifier la faisabilité de cette reconstitution.
- **Conforter la configuration des lieux issue de la reconstruction, mettre en valeur le contexte architectural, paysager et mémoriel**
- **Végétaliser les espaces publics et «diminuer la place du bitume»,** en particulier sur la place des martyrs du 21 juillet pour y créer un espace de quiétude pour les habitants et les touristes. La volonté est de modifier en profondeur l'ambiance jugée trop minérale du village (par exemple, en végétalisant le mur de soutènement de la place côté rue de l'Abbé Gagnol ?).
 - > Contrainte sur la place des martyrs du 21 juillet : zone de remblais issue des démolitions d'après-guerre, arbres en place plantés depuis 70 ans et peu développés, sondages de sol à prévoir
- **Privilégier les usages piétonniers, rendre les liaisons piétons-cycles confortables et sécurisées, limiter le stationnement sur la place sans pénaliser les riverains (habitants et commerçants), maintenir la capacité de stationnement actuelle**

en la réorganisant sur les rues proches (rue de l'Abbé Gagnol, avenue Georges Magnat, avenue du Mémorial). La volonté est de conserver une place de stationnement par riverain (soit environ 20 places) dans un périmètre proche autour de la place des martyrs du 21 juillet, d'inclure les besoins de l'Auberge (24 chambres), de prévoir des places PMR et du stationnement minute à proximité des commerces, et de ne plus permettre de faire demi-tour sur la place.

- **Interdire le stationnement longue durée des cars de tourisme sur la place des martyrs du 21 juillet** (report sur les aires de la Pouillette à l'entrée nord du village) **et aménager un dépose-minute le long de la rue de l'Abbé Gagnol** (au plus proche de la rue du Presbytère et du musée de la résistance)
- **Déplacer le Point d'Apport Volontaire dans le périmètre de la place et du rond-point et assurer son intégration paysagère ; déplacer la borne de rechargement électrique des véhicules ; rénover les toilettes publiques.**

Questionnement :

- **Le maintien de places de stationnement sur la place des martyrs du 21 juillet, en particulier pour les riverains habitant en limite nord de la place :** la contrainte soulevée repose sur l'éloignement relatif des places de stationnement pour ces riverains et de la suppression d'un accès direct au pied de porte. Conserver la possibilité d'un dépose-minute devant chez soi ? Maintenir une poche de stationnement en limite nord de la place côté habitations riveraines avec l'intérêt d'un recul des espaces piétonniers et de leurs usages par rapport à ces riverains ?

LÉGENDE	
	Place à reconfigurer
	Terrasses végétalisées sous l'église à investir
	Terrasses de commerces à conforter ou à créer
	Seuil d'accès à la place
	Stationnement linéaire à aménager
	Liaisons piétonnes à aménager
	Rond-point à reconfigurer en place traversée
	Voie à double sens

USAGES DES ESPACES PUBLICS	
	espaces végétalisés, lieux de rencontre et de détente
	lieu d'animation culturelle à créer
	fontaine du lavoir à reconstituer
	terrasse de commerce
	WC publics à rénover
	stationnement VL
	dépose-minutes à aménager pour les cars de tourisme
	Rézo Pouce : lieu de rendez-vous pour co-voiturer
	borne de recharge électrique à déplacer
	point d'apport volontaire à déplacer et à intégrer

HYPOTHESE DE TRAVAIL

Secteurs de la place piétonnisés et végétalisés, incluant un espace d'animation culturelle (zone légèrement surélevée pouvant faire office de scène) mais aussi des tables et bancs, quelques places de stationnement pour les riverains...

Secteur de la place pouvant être travaillé en gradins (reprise de la topographie) dans le prolongement des terrasses et murs de soutènement de l'église et pouvant inclure l'espace d'animation culturelle (scène)

! Terrain privé !

Rond-point reconfiguré en place de village : réduction de l'emprise routière au profit du piéton, d'espaces végétalisés ou d'espaces de terrasses

Hierarchisation des voies (traversée d'agglomération avenue du Mémorial - avenue Georges Magnat et autres voies de desserte)

Maintien de la rue Abbé Gagnol en double sens, report du stationnement de la place sur cette rue et d'autres rues proches

IGN © Bq-Ortho, IGN © Bq-Parcellaire

> 2. Eléments de programme

2.4. Aménagement des abords de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers

Principes retenus :

- **Valoriser les espaces publics aux abords de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers, donner une cohérence et une qualité d'usage aux lieux depuis l'arrière de la mairie jusqu'à la rue du Moulin à vent.** Les usages envisagés sont principalement à destination des habitants : usage au quotidien (jeux pour enfants, jeux de boule lyonnaise, lieux de rencontre et de détente) ou à l'occasion d'événements festifs (en lien avec la salle des fêtes).
- **Aménager ces espaces publics dans un esprit de convivialité et de rencontre** (espaces publics de proximité), **tout en assurant une certaine continuité avec les aménagements projetés sur les espaces publics principaux du village** (à travers par exemple une liaison piétonne entre le «rond-point» et le parvis de la mairie et la salle des fêtes).
- **Valoriser les abords de la salle des fêtes et tenir compte des besoins en rénovation et extension de l'équipement public :**
 - traiter les abords immédiats pour une meilleure convivialité en extérieur à travers notamment la création d'un espace végétalisé dédié à l'usage dedans/dehors des utilisateurs de la salle des fêtes
 - réserver un large espace au stationnement : affiner le besoin en stationnement (50 à 70 places ?), préserver la plus grande capacité de stationnement aux abords de la salle, reporter les besoins supplémentaires lors des grandes manifestations ailleurs sur le village (aux abords de l'atelier municipal ?)
 - conserver un Point d'apport volontaire et assurer son intégration paysagère

Le programme de rénovation et d'extension de la salle des fêtes reste à préciser. Plusieurs hypothèses de travail (cf. annexe 1) ont été rapidement esquissées sans qu'un recensement précis des besoins aient été réalisés. Les hypothèses répondent à des besoins de création d'un sas/hall d'entrée/vestiaires avec espace extérieur abrité, d'une cuisine (ou d'un bar selon la configuration) et d'espaces de stockage. Les besoins en surface sont estimés entre 150 à 180 m². L'une des hypothèses associe à la salle des

fêtes un lieu associatif convivial, ce qui augmente les besoins en surface. Le programme n'étant pas affiné, des espaces en attente ou aménagés de façon très sommaire devront être réservés pour l'extension du bâtiment. Le principe d'une extension au nord-est est retenu, les surfaces concernées ne peuvent être précisées à ce stade, et deux hypothèses de localisation du hall d'entrée sont à envisager (au nord ou à l'est).

- **Tenir compte des besoins sur la caserne des pompiers :**
 - sécuriser et organiser la desserte de la caserne par les véhicules de secours (2 hypothèses à étudier : un accès maintenu depuis la rue à l'est en traversant l'aire de stationnement ou un accès direct face à la caserne depuis la rue au nord)
 - > Contrainte : la création d'un accès routier à la caserne des pompiers depuis la rue au nord est conditionnée aux contraintes de manoeuvres sur les abords de la caserne et peut être rendue difficile par la structure du talus (présence éventuelle d'une structure bétonnée liée à une ancienne balance).
 - mettre la zone à l'est de la caserne en attente (projet d'extension au programme non défini à ce jour)
 - délimiter et/ou clôturer les abords de la caserne ?
- **Créer un jardin public à l'arrière de la mairie** en réaffectant le terrain de boule lyonnaise le plus à l'ouest dans l'emprise de ce jardin, ce qui doit permettre d'étendre l'aire de jeux pour enfants et d'aménager une liaison piétonne nord-sud.
- **Reconfigurer et rénover les jeux de boule lyonnaise** (pour l'accueil de 12 pratiquants) :
 - conserver en l'état les 2 jeux de boule lyonnaise les plus à l'ouest et si possible, retrouver 4 jeux de boule lyonnaise au total en rénovant le 3^e jeu existant (très dégradé par des racines d'arbres) et en créant un jeu supplémentaire en bordure du terrain de la caserne (et dans l'idéal : permettre l'ajout de 2 jeux supplémentaires et temporaires au niveau de la caserne pour organiser des concours)
 - disposer de terrains plats aux bonnes dimensions et conserver les dimensions actuelles : environ 28 m de long sur 6 m de large pour 2 jeux (dimensions généralement utilisées : 27,5 m de long et 2,5 à 4 m de large)
 - installer une nouvelle clôture en limite des 4 jeux et retrouver une entrée unique, créer des escaliers entre les terrains séparés par un dénivelé, rendre le lieu plus convivial (ajout de bancs...)

Questionnements :

- **Le maintien du stationnement au nord des jeux de boule** (11 places actuellement dont une place PMR)
- **La démolition du petit local technique situé à l'arrière de la mairie** (actuellement utilisé comme local technique par les pratiquants de boule lyonnaise) pour ouvrir la vue sur la facade arrière de la mairie, agrandir et valoriser l'espace de jeux pour enfants et revoir l'accès aux logements situés à l'étage de la mairie
- **L'utilisation du local Orange comme local technique pour les boulistes ou sa démolition au bénéfice d'un agrandissement du jardin public.** Dans le cas de la démolition du local Orange et celle du petit local à l'arrière de la mairie, il s'agira de prévoir la création d'un local à destination des pratiquants de boule lyonnaise (rangement du matériel d'entretien)
- **La couverture et fermeture de l'un des terrains de jeux de boule lyonnaise** pour jouer en toute saison (en débat parmi les pratiquants)
- **L'installation de toilettes publiques avec un point d'eau** (peut-être sous la forme de toilettes sèches) (demande exprimée par les pratiquants de boule lyonnaise)

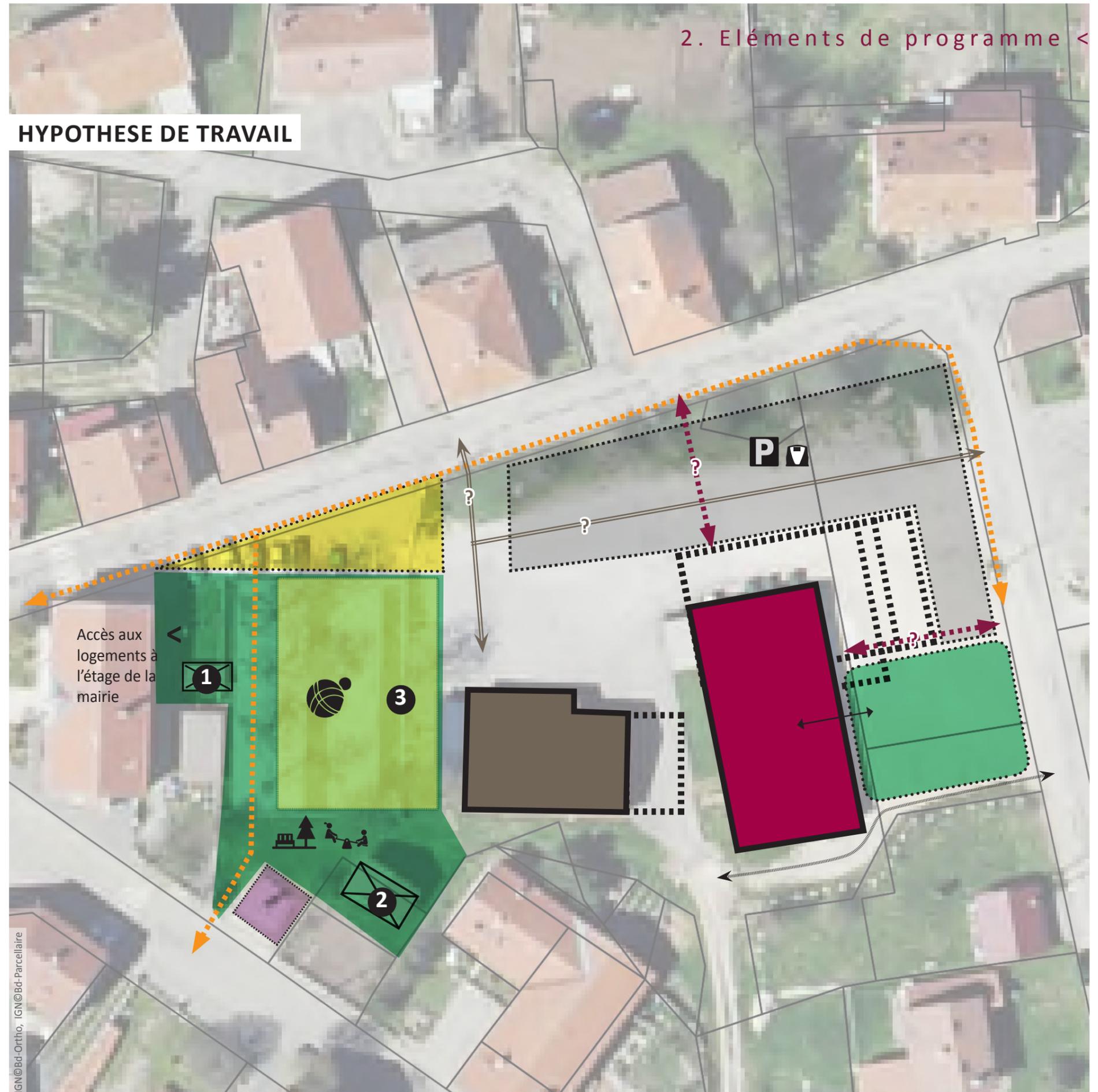
HYPOTHESE DE TRAVAIL

LÉGENDE

-  Salle des fêtes
-  Caserne des pompiers
-  Hypothèses d'extension : plusieurs hypothèses pour la salle des fêtes (cf. annexe 1), une seule hypothèse à ce stade pour la caserne des pompiers
-  Liaisons piétonnes à conforter
-  Accès piétonnier à la salle des fêtes : 2 hypothèses de positionnement du hall d'entrée
-  Espace végétalisé dédié à la salle des fêtes et protégé des vents du nord
-  Aire de stationnement dédiée à la salle des fêtes
-  Accès des véhicules de la caserne : accès à valider techniquement avec le SDIS (2 hypothèses)
-  Accès à maintenir pour les riverains à l'arrière de la caserne
-  Emprise du jardin public à créer et aire de jeux pour enfants à conforter
-  Secteur à redéfinir : conserver sa fonction actuelle de stationnement ? y prolonger le jardin public ?
-  Jeux de boule lyonnaise à reconfigurer
-  1 Démolition du petit local technique derrière la mairie ?
-  2 Etudier la possibilité d'aménager un nouveau terrain de boule lyonnaise à l'ouest de la parcelle de la caserne
-  3 Utiliser le local Orange comme local technique pour les boulistes ou le démolir ?
-  Monument aux morts 14-18

USAGES DES ESPACES PUBLICS

-  jardin public
-  jeux d'enfants
-  jeux de boule lyonnaise
-  point d'apport volontaire
-  stationnement VL



IGN@bd-Ortho, IGN@bd-Parcellaire

> 2. Eléments de programme

2.5. Aménagement de l'entrée nord du village et des aires de la Pouillette

L'objectif est ici un paysage d'entrée nord du village au nord revalorisé avec un usage à destination des touristes et habitants (stationnement, loisirs, liaison au village et promenade). Pour établir le programme des équipements de loisirs à destination des jeunes, une enquête par questionnaires a été réalisée auprès des membres du conseil des jeunes et des hébergeurs.

Principes retenus :

- **Inscrire l'aménagement de l'entrée nord du village et des aires de la Pouillette dans un objectif de requalification paysagère :** être attentif à la co-visibilité du site (vues plongeantes depuis le village, points de vue d'entrée de village, point de vue depuis la Pouillette) et à la valorisation de l'entrée de village, de la falaise et du site d'implantation du village, assurer l'insertion des équipements de loisirs ou de stationnement
- **Privilégier des aménagements «nature», simples et frugaux, bien insérés dans leur contexte paysager, végétaliser les aires de la Pouillette dans la mesure du possible (qualité des sols) et créer de l'ombrage**
- **Aménager la RD et ses abords afin de valoriser le paysage d'entrée de village et sécuriser les liaisons douces (piétons-cycles) entre le village et les aires de la Pouillette, être attentif à la sécurisation des lieux vis-à-vis de la RD (en particulier à la sécurisation de la traversée de la RD au droit du chemin de la Frache)**
- **Conforter la zone de loisirs à l'est de la RD :** conforter les aires de jeux pour enfants et de pique-nique, installer de nouveaux équipements de loisirs (pumptrack, terrain multi-sports), concevoir des équipements sur mesure, limiter (voire supprimer) le stationnement
 - terrain multi-sports à réaliser sur mesure (cf. référence en annexe 2) pour la pratique du basketball, du football, du handball, du volleyball et du tennis (15 x 30 m en général) : attention à ne pas lui conférer un caractère trop urbain, à s'orienter vers un équipement qui mette en valeur les qualités du cadre naturel du Vercors

- pumptrack à réaliser sur mesure et à intégrer : circuit avec des bosses pour une pratique de loisirs et en libre accès du BMX ou du VTT (public d'ados ou de pré-ados)
- aire de jeux pour les petits : à renforcer en complémentarité avec les autres activités à proximité et en complémentarité de l'aire de jeux dans le centre du village derrière la mairie
 - > pistes pour les aires de jeux dans le village et sur la Pouillette : tyrolienne, cage à écureuil, grand toboggan, rampe, balançoire, échelle, tourniquets tap-tap, bac à sable...
- point de départ des mushers

Le choix a été fait de regrouper les activités pour répondre aux besoins des jeunes de se retrouver sans même pratiquer des activités identiques et sans même se donner rendez-vous, et pour répondre aux besoins de surveillance des groupes (usage scolaire notamment). Pour renforcer la convivialité des lieux, il est demandé de prévoir un lieu central avec du mobilier d'accompagnement (bancs +/- tables +/- préau) et un revêtement permettant par exemple de jouer à la pétanque.

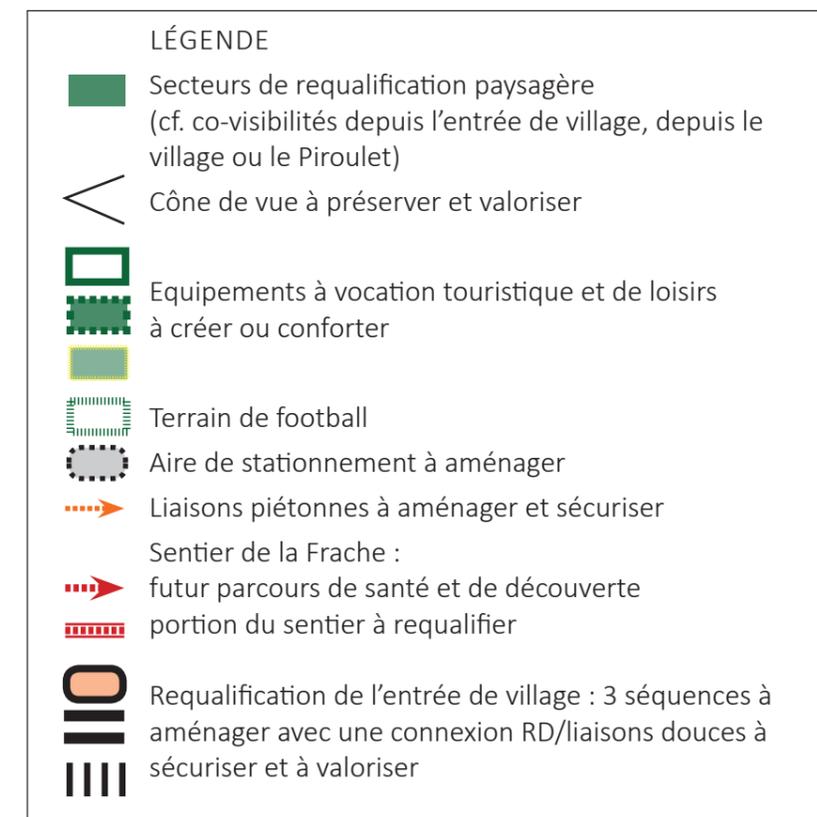
> Budget prévisionnel de cette opération à l'est de la RD : 150 000 € HT (travaux, mobiliers, honoraires et frais divers)

- **Créer une aire de stationnement à visée touristique à l'ouest de la RD** afin de délester le village des besoins en stationnement : accueil des véhicules légers (capacité à définir), des cars de tourisme (au maximum 5) et des campings-cars (40)
 - > Site à l'ouest de la RD privilégié compte tenu de la présence de la balance qui ne peut être déplacée et qui implique déjà une desserte poids-lourds
- **Requalifier la portion du sentier de la Frache à l'ouest de la RD**

Questionnements :

- **Le programme du pumptrack :** nombre de circuits, type de revêtement (revêtement en enrobé privilégié à ce stade pour la pratique également du skate, du roller ou de la trottinette...), surface. Le pumptrack de Villard-de-Lans (développé sur une surface de 1 700 m² (environ 50 x 35 m) avec un revêtement en enrobé et 4 circuits) est cité en référence mais le coût de sa réalisation fait hésiter les élus de Vassieux.
- **Le développement de jeux pour tous les âges et toutes les motricités,** adaptés par exemple aux personnes en situation de handicap mental et/ou physique, **des jeux ou des supports éducatifs et/ou ludiques** en libre service pour occuper les touristes quand ils pique-niquent ou attendent leur tour pour aller au Musée ou faire un baptême de traineau

- **L'accueil des campings-cars :** faut-il déplacer la borne multiservices (installée en 2017 à l'est de la RD) ? faut-il prévoir un aménagement spécifique (secteur dédié, portail d'accès, aire de vidange...) ?
- **La capacité d'accueil des véhicules légers sur l'aire de stationnement** au regard des capacités de stationnement dans le village. Le besoin avancé par les élus est d'environ 100 VL. Ce besoin est-il surdimensionné au regard des besoins réels et des capacités existantes ou pouvant être créées dans le village ? L'aire de stationnement de la Pouillette est-elle à dimensionner en complément à des places de stationnement réorganisées et augmentées dans le village, ce qui aurait l'avantage d'une meilleure insertion paysagère de cette aire de stationnement en entrée de village ? Doit-on totalement reporter le stationnement touristique en entrée de village et dimensionner le stationnement dans le village pour répondre aux seuls besoins des habitants, ce qui aurait l'avantage d'une meilleure qualité de vie des habitants en période estivale ? La réflexion doit s'envisager à l'échelle globale du village.
 - > La parcelle concernée d'une superficie de 12 770 m² possède environ 50 % de surface utile soit environ 6 400 m² (le reste se développant dans la falaise).



HYPOTHESE DE TRAVAIL



2.6. Objectifs globaux

La localité

L'histoire du village à travers sa reconstruction et le statut particulier de la commune « Compagnon de la Libération » confèrent au village une forte singularité. L'aménagement des espaces publics devra contribuer à faire ressortir cette singularité, à révéler l'esprit des lieux. Il s'agira d'ancrer le projet dans l'histoire du lieu, afin de moderniser et adapter le village sans « trahir » son histoire. Par endroits, des aménagements symboliques qui rappellent l'histoire peuvent ainsi être envisagés.

La frugalité

Par nécessité (faiblesse de la capacité d'investissement de la commune au regard de l'échelle des périmètres d'intervention) et par conviction (souhait notamment de réponses à l'enjeu de la transition écologique), la commune de Vassieux souhaite s'orienter vers des aménagements frugaux. La Communauté de communes Royans-Vercors a adopté un Contrat de Transition Ecologique* : les élus de Vassieux y souscrivent et souhaitent que leurs projets intègrent cette dimension.

- > Pour en savoir plus sur le Contrat de Transition Ecologique de la CCRV : http://www.cc-royans-vercors.org/fr_FR/environnement-644.html#@s10
<https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#@s10.view.home>

Le CEREMA, dans son ouvrage «Espaces publics des centres-bourgs – Repères pour de belles réalisations» (novembre 2016), définit l'aménagement frugal comme un aménagement a minima, s'appuyant sur le «déjà là» et le contexte existant, permettant la réalisation d'un espace public à moindre coût. Ces aménagements partagent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- densité construite faible,
- valorisation de l'existant (arbres et végétation conservés),
- peu de surface minéralisée et grande présence du végétal,
- utilisation de matériaux peu coûteux comme le stabilisé pour le sol,
- réutilisation ou recyclage de matériaux existants,
- pas ou peu de reprises de réseaux.

1. VOLET TECHNIQUE

La frugalité au sens technique, c'est focaliser la réflexion vers la réduction des besoins en ressources et vers la réutilisation.

Matériaux utilisés : utilisation d'éco-matériaux et/ou de matériaux locaux ; réemploi des matériaux présents ou non sur le site (en l'état ou après transformation légère)

Gestion de l'énergie : choix en matière d'éclairage et de signalétique, intégrés au paysage et à coût maîtrisé

Gestion de l'eau : traitement des eaux pluviales, noues, réduction des besoins en eau (notamment pour l'arrosage ou la fontainerie)

Optimisation ou absence de réseaux

SMART Grid / Technologie : degré d'intégration de la technologie

Végétalisation : choix des essences (locales, endémiques), paillage des plantations, plantation en pleine terre

Empreinte paysagère : intégration de l'aménagement dans le site, respect des codes locaux.

2. ÉCONOMIE DE L'OPÉRATION

Le qualificatif frugal fait écho à la simplicité et à la sobriété ce qui implique un coût maîtrisé avec une vision en coût global (impliquant donc de penser la gestion le plus en amont possible).

Au niveau de l'économie du projet, il s'agit d'intégrer les notions de recours aux circuits courts, de valorisation du tissu économique local (emploi et produits de proximité).

Il ne faut pas oublier l'importance de l'investissement dans la matière grise qui permet en complément d'une démarche qualitative de faire des économies. Le coût de sortie d'un aménagement est aussi lié à la fonction de ce dernier (image du territoire, cohérence du coût de certains espaces publics qui pose question, marketing urbain, espace emblématique, etc.).

3. GOUVERNANCE, ENJEUX SOCIAUX ET MONTAGE DE L'OPÉRATION

Ces aspects couvrent entre autres la question de l'intégration des usages le plus en amont dans le projet via la communication, concertation et implication des futurs usagers et autres parties prenantes. L'importance accordée au récit du lieu, à son histoire et à l'écriture de son avenir tout en tenant compte de ses particularités patrimoniales.

Un phasage bien réfléchi permet de nombreux avantages, laisser le temps de la réflexion et de la réaction des parties prenantes, permettre une plus grande liberté d'évolution du projet, faire vivre le projet en plusieurs phases marquantes, etc., et pourquoi pas laisser le projet en partie inachevé, pour que les futurs usagers puissent d'une part se l'approprier et d'autre part le faire évoluer en fonction de leurs besoins réels.

4. VIE DE L'OPÉRATION

Une fois l'aménagement livré, il faut le faire vivre. L'appropriation des usagers est essentielle pour la vie d'un aménagement. Cette phase nécessite une concertation et une coordination avec les services des collectivités et intercommunalités :

- gestion différenciée des espaces verts,
- évolutivité,
- implication de l'utilisateur,
- appropriation par l'usage.

Association VAD, septembre 2016

Dans sa brochure «Aménagement frugal» (septembre 2016), l'association VAD a identifié 4 volets permettant d'intégrer la frugalité au processus d'aménagement (voir ci-contre).

Ainsi, l'enjeu pour le titulaire du présent marché sera de **rechercher des solutions simples mais ingénieuses et durables pour l'aménagement des voiries et espaces publics : des solutions qui tendent notamment vers la réduction des besoins en ressources et vers la réutilisation, et qui minimisent les coûts d'investissement mais aussi les coûts de gestion et d'entretien.**

Les élus sont notamment en attente de propositions concrètes pour répondre à l'enjeu de la transition écologique. L'utilisation du bois local produit sur la commune ou le plateau du Vercors (ou a minima l'utilisation d'un bois certifié Bois des Alpes®) est l'une des pistes de travail. Des réalisations récentes en bois et à moindre coût ponctuent déjà le village de Vassieux, à l'image du terre-plein central du rond-point des 5 communes Compagnons de la Libération.

L'habitabilité et la pérennité

Végétalisation

L'attente est forte concernant la végétalisation des espaces publics pour contrebalancer l'austérité ressentie par les habitants dans le village (architecture de la Reconstruction, contexte de moyenne montagne, prédominance de l'enrobé) et ainsi améliorer la qualité du cadre de vie.

Une attention particulière devra être portée sur le choix de végétaux résistants aux conditions climatiques et sur les modalités de gestion (gestion différenciée et adaptée aux moyens techniques et humains de la commune).

Les élus envisagent de postuler au label Villes et Villages Fleuris.

Accessibilité / approche inclusive

Les aménagements devront répondre à l'objectif d'un espace public praticable par tous : cyclistes, piétons, parents avec poussettes, personnes à mobilité réduite (PMR), etc. Les principes de convivialité et d'inclusion devront guider à la fois la démarche participative et la conception des aménagements.

La commune de Vassieux a fait réaliser des diagnostics d'accessibilité et Ad'AP sur ses équipements et espaces publics en 2016, documents qui seront fournis ultérieurement au prestataire retenu. Certains travaux de mise en accessibilité ont été réalisés depuis cette date.

L'enjeu est de ne pas se limiter au respect de la réglementation issue de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, mais il s'agit également de proposer des aménagements universels dans l'objectif d'une accessibilité invisible.

La démarche participative doit permettre de recueillir les besoins de tous, habitants et touristes, y compris les plus vulnérables (enfants en bas âge et leurs parents, habitants les plus âgés, habitants ayant des difficultés de mobilité ou de communication, usagers du Piroulet, de la Gelinotte ou des gîtes, etc.) en termes de déplacements, d'accès aux services et d'utilisation des équipements publics extérieurs.

Pour diminuer l'usage de la voiture dans le centre-village, les déplacements à pied doivent être confortables et sécuritaires et les stationnements limités, tout en préservant des places réservées, bien intégrées, qualitatives et confortables, proches des équipements et services.

La topographie complexe entre les aires de la Pouillette, en contrebas et au nord du village, le rond-point des cinq communes Compagnons de la Libération et la place des martyrs du 21 juillet doit être gérée qualitativement dès les premiers principes de conception pour favoriser un traitement en paliers, terrasses, etc.

La continuité de la chaîne de déplacement depuis les stationnements (véhicules légers et cars) vers l'ensemble des équipements et services du centre-village doit être respectée (voiries, cheminements, mairie, commerces, musée, quais du dépose minute et stationnement des bus, toilettes publiques, containers déchets, borne de rechargement électrique...). Les niveaux des seuils et la mise en accessibilité des bâtiments (publics et privés) en limite d'espace public seront nécessairement intégrés à la conception de la topographie des espaces. Les choix sur les revêtements de sols (texture et contraste), le mobilier urbain (emplacement et type), les végétaux ou encore l'éclairage public participeront au confort et à la qualité d'usage pour tous.

Des propositions de jeux et équipements sportifs ergonomiques et innovants destinés à un public varié (inclusifs et/ou intergénérationnels) pourront être étudiées.

La démarche s'inscrit dans un objectif de valorisation touristique. Dans la mesure du possible, les aménagements futurs permettront de rendre confortable, fluide et lisible un circuit touristique à pied reliant les éléments patrimoniaux du centre-village (bâties et paysagers). Ceci pour toute personne étrangère au village, quelles que soient ses capacités et quel que soit le moment de la journée ou de l'année (jour/nuit, été/hiver). La découverte du territoire par le vélo est aussi

un axe de développement touristique. Les aménagements devront permettre la mise en sécurité des cyclistes et leur arrêt dans le village ou sur les aires de la Pouillette (prévoir un mobilier spécifique pour attacher les vélos, se reposer et s'asseoir...).

Saisonnalité et pérennité

Les conditions climatiques sur le village devront être prises en compte : se protéger du vent du nord, apporter ombre et fraîcheur l'été, tenir compte de l'enneigement l'hiver.

Une attention particulière devra être portée à l'entretien et à la pérennité des aménagements compte tenu des contraintes hivernales : choix de conception (largeur des cheminements piétons pour permettre leur déneigement et circuits privilégiés en hiver...), choix de revêtements, végétaux et mobiliers à adapter (par exemple pour minimiser la manutention rendue nécessaire par le besoin de mise à l'abri du mobilier, éviter la glissance des sols en pente et des escaliers, ou assurer la résistance au gel...), contraintes techniques du déneigement à prendre en compte (gabarit des voies, types de revêtements...).

L'éclairage nocturne

En 2019, dans le cadre du projet de création d'une Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), le PNRV a édité un guide de recommandations sur l'éclairage nocturne. En réponse aux enjeux de qualité d'éclairage, d'économies d'énergie, de préservation de la biodiversité, du confort, de la sécurité et de la santé des habitants, des recommandations techniques et réglementaires sont détaillées par activité et secteur sur le territoire du Parc : voiries, rues, places, cheminements piétons, bureaux, parkings, enseignes, ou mise en lumière du patrimoine...

La commune de Vassieux a confié la gestion de l'éclairage public au syndicat mixte Territoire d'énergie Drôme - SDED. La mission du SDED intègre l'investissement (pose de matériels neufs), la maintenance (avec des entreprises spécialisées), la cartographie du patrimoine lumineux et le contrôle de l'énergie. La commune reste décideur sur le choix des équipements, mais aussi propriétaire des installations.

Dans le cadre du présent marché, la rénovation de l'éclairage public devra intégrer les recommandations du guide du PNRV. Le titulaire du marché travaillera en collaboration étroite avec la Commune, le SDED et le PNRV pour un choix adapté d'équipements sur les périmètres concernés par les missions de maîtrise d'oeuvre. Il devra apporter son expertise spécifique notamment sur les aspects de qualité (mise en valeur des espaces ou bâtiments, ambiances recherchées) et de

confort d'usage (perception piétons/véhicules, ressenti, sécurité, accessibilité) de l'éclairage nocturne.

- > Lien pour le téléchargement du guide du PNRV : <https://www.parc-du-vercors.fr/sites/default/files/actualites/Accueil%20Energie%20mobilite%20climat/GuideEclairageVercors2020.pdf>

3. CONTENU DE MISSION

3.1. Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est la commune de Vassieux-en-Vercors, représentée par Mr le Maire.

La commune assure la maîtrise d'ouvrage pour la partie la concernant.

Elle recevra mandat de maîtrise d'ouvrage du Département de la Drôme (représenté par la Direction des Déplacements) pour réaliser en son nom les parties de l'opération qui lui incombent.

Le PNRV sera associé aux différentes étapes du projet.

Après l'élaboration du présent cahier des charges et l'assistance des élus dans la procédure de choix de l'équipe de professionnels à qui confier le marché, le CAUE poursuivra sa mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage par un suivi du déroulement de la mission d'étude préliminaire.

3.2. Objet du marché

La commune souhaite confier à une équipe de professionnels, la réalisation d'un accord-cadre qui comportera a minima une mission d'étude préliminaire (1^{er} marché subséquent) et une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour l'aménagement d'un premier secteur d'intervention (2^e marché subséquent). L'accord-cadre pourra comporter une (ou des) mission(s) de maîtrise d'œuvre en infrastructure supplémentaire(s).

L'ensemble du marché est conclu pour un montant total d'honoraires inférieur à 214 000 € HT et pour une durée de 4 ans.

Le montant affiché à 214 000 € HT (cumul maximum des dépenses d'honoraires pour chacune des missions) a été établi sur la base du seuil des marchés publics permettant une procédure adaptée. Il ne présage pas du montant final des honoraires.

Contenu de la mission d'étude préliminaire

Le 1^{er} marché subséquent correspond à la réalisation d'une étude préliminaire.

L'étude préliminaire doit être considérée comme une phase d'aide à la décision. Il s'agira d'apporter des réponses techniques et financières aux éléments de programme identifiés. Les hypothèses de travail seront approfondies et comparées techniquement et financièrement (avantages-inconvénients). Des options seront proposées et chiffrées afin de faire valider des principes d'aménagement et une enveloppe prévisionnelle de travaux cohérente avec les objectifs et la capacité financière de la maîtrise d'ouvrage. Il s'agira également de définir les conditions de mise en œuvre du projet (périmètres de travaux, phasage, calendrier...).

L'étude devra comprendre la réalisation d'un diagnostic des réseaux souterrains et aériens et un recensement des besoins en rénovation, extension ou enfouissement de réseaux (y compris les estimations financières correspondantes) en association étroite avec les gestionnaires de réseaux (le SDED pour l'éclairage public, etc.).

Un relevé topographique sera mis à disposition par la maîtrise d'ouvrage afin que les principes d'aménagement et les chiffrages prennent en compte la topographie des lieux dès ce stade d'étude. La rédaction du cahier des charges pour la consultation et le choix d'un géomètre est une mission requise de la part du titulaire du marché.

Pour une meilleure compréhension des principes d'aménagement proposés, les élus demandent que les propositions en plan (esquisses) soient accompagnées de schémas, coupes, perspectives, croquis d'ambiance ou photographies de référence.

Des séances de travail seront organisées par les prestataires retenus, en présence de représentants de la Commune (élus, technicien en charge du déneigement...), du groupe Espace vassivain, du CAUE, du PNRV et du Département de la Drôme (Direction des Déplacements). D'autres partenaires pourront être associés le cas échéant (SDED, etc.).

La Commune souhaite poursuivre la participation habitante avec le soutien des prestataires retenus (organisation et animation de temps de participation). Les candidats à la présente consultation sont invités à proposer des modalités de participation répondant aux objectifs suivants :

- organisation d'ateliers de travail thématiques dans le déroulé de l'étude afin de réfléchir collectivement à des problématiques posées et aux réponses à y apporter (thèmes, publics et modalités d'animation à définir). Parmi les publics spécifiques envisagés : les

commerçants et hébergeurs (centre du Piroulet...), le Conseil des jeunes, le musée de la Résistance ;

- organisation d'une réunion publique ouverte à tous permettant de partager les résultats de l'étude et de débattre autour des hypothèses d'aménagement. A la suite de cette réunion, des modifications devront pouvoir être apportées au rendu de l'étude afin de tenir compte des remarques et avis des habitants.

L'offre des candidats à la présente consultation sera scindée en deux volets correspondants aux deux périmètres de travail identifiés pages 16-17. Le périmètre optionnel sera inclus ou non dans le marché à l'issue de la procédure de consultation.

Contenu d'une mission de maîtrise d'œuvre en infrastructure

Dans le délai des 4 ans à compter de la signature de l'accord-cadre, la Commune confiera une (ou des) mission(s) de maîtrise d'œuvre en infrastructure (conception et suivi de chantier) pour concrétiser l'aménagement des voiries et espaces publics inclus dans le périmètre d'étude.

La (ou les) mission(s) de maîtrise d'œuvre sera (seront) déterminée(s) à l'issue de l'étude préliminaire, en tenant compte des montants d'investissement et des capacités budgétaires de la Commune.

Dans ce cadre et pour chacune des missions de maîtrise d'œuvre, la Commune confiera au titulaire tout ou partie des éléments de missions suivants :

- avant-projet (AVP),
- projet (PRO),
- assistance aux contrats de travaux (ACT),
- Visa ou EXE,
- direction de l'exécution des travaux (DET),
- assistance aux opérations de réception (AOR).

Le fait d'avoir confié une mission d'étude préliminaire au préalable doit permettre de minimiser le temps passé en phase AVP. La proposition d'honoraires pour la phase AVP doit en tenir compte.

Des séances de travail seront organisées par les prestataires retenus, en présence de représentants de la commune (élus, technicien en

charge du déneigement...), du groupe Espace vassivain, du PNRV et du Département de la Drôme (Direction des Déplacements).

Chaque mission de maîtrise d'œuvre comprendra l'animation aux côtés des élus de deux réunions publiques : en phase AVP puis en début de chantier.

Pour les aménagements opérés sur les routes départementales, l'AVP sera présenté devant le Comité d'Examen Technique des Ouvrages Routiers (CETOR) de la Direction des Déplacements pour une validation technique puis devant la Commission Aménagement Voirie (CAV) pour une validation politique et financière. Le titulaire du marché assistera la maîtrise d'ouvrage dans ces démarches. Le dossier constitué par le prestataire devra comprendre les éléments suivants :

- un plan de situation ;
- une notice explicative reprenant les éléments de l'opération, les objectifs et les réponses apportées par le parti de l'aménagement retenu ;
- le détail estimatif et avant métré des travaux et fournitures avec répartition prévisionnelle des travaux incombant à la Commune de Vassieux-en-Vercors et ceux incombant au Département de la Drôme.

Chaque mission de maîtrise d'œuvre comprendra également la production d'une notice pour la gestion et l'entretien des espaces publics concernés par la mission. Cette notice, déclinée par sous-espaces, présentera les principales caractéristiques de l'aménagement et explicitera les modalités spécifiques de leur entretien et de leur gestion.

Éléments de cadrage budgétaire et technique

Au regard de la capacité d'investissement de la commune évaluée à ce jour (250 000 € HT) et des hypothèses de subvention (80%), le budget global de l'opération (travaux, honoraires et frais divers) devra être inférieur à 1 250 000 € HT.

Le projet concerne la réfection des revêtements des espaces publics, voiries, trottoirs et cheminements, la végétalisation, le mobilier (y compris le mobilier d'éclairage), la signalisation routière horizontale et verticale, le traitement des eaux pluviales en surface et la rénovation des réseaux sous maîtrise d'ouvrage communale.

Les missions doivent inclure la coordination avec les partenaires et gestionnaires de réseaux, en particulier pour le phasage des travaux éventuels sur ces réseaux (préalables aux travaux d'aménagement).

3.3. Conditions de participation

Le maître d'ouvrage recherche une équipe de maîtrise d'œuvre :

- comportant a minima un concepteur mandataire (paysagiste) ;
- présentant des compétences en Voirie et Réseaux Divers et en gestion des eaux pluviales ;
- ayant une pratique de la participation habitante ;
- et présentant des références en programmation et maîtrise d'œuvre d'aménagement de voiries et d'espaces publics d'importance équivalente (répondant à des objectifs de qualité d'usage et de qualité environnementale). Des références en matière d'aménagement de voiries départementales en traverse d'agglomération et/ou d'espaces publics en contexte villageois et montagnard et/ou d'aménagements frugaux seront appréciées.

3.4. Calendrier prévisionnel

- > Signature de l'accord-cadre : mars 2021
- > Délais de réalisation :
 - étude préliminaire (marché subséquent n°1) : mars à mai 2021
 - mission de maîtrise d'œuvre (marché subséquent n°2) :
 - réalisation de l'AVP : juin à août 2021
 - début du chantier : printemps 2022 (sous réserve d'obtention des subventions et sous réserve d'une bonne coordination avec les chantiers sur les réseaux)

ANNEXES

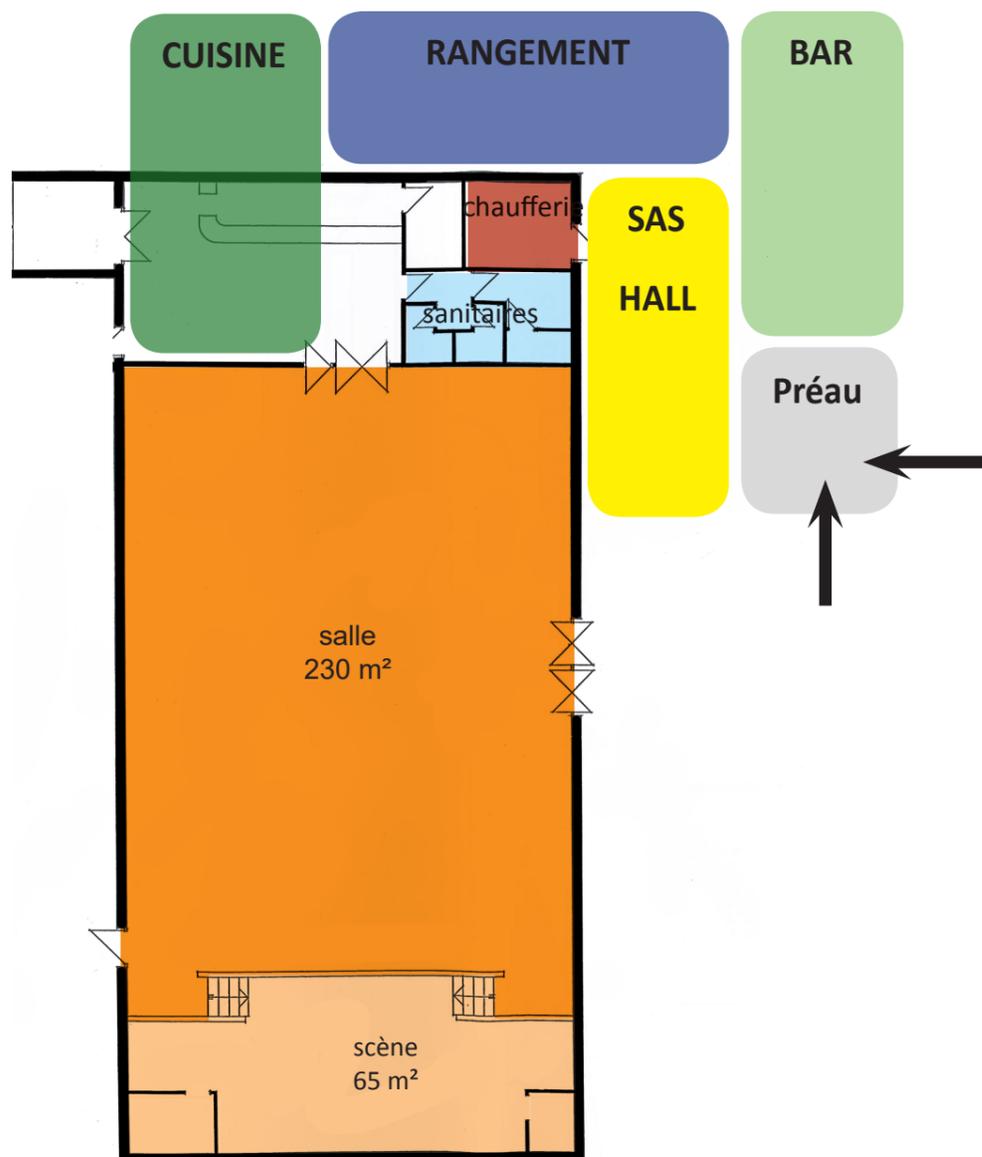
A1- Scénarios d'extension de la salle des fêtes

Echelle : 1/200^e

ATTENTION : schémas à valeur d'illustration uniquement
Éléments de programme et organisation fonctionnelle à préciser

HYPOTHESE 1 / scénario 1

Entrée de la salle des fêtes à l'est (accès piéton)
Extension de la salle des fêtes pour ses besoins propres (pas d'autres usages associés)



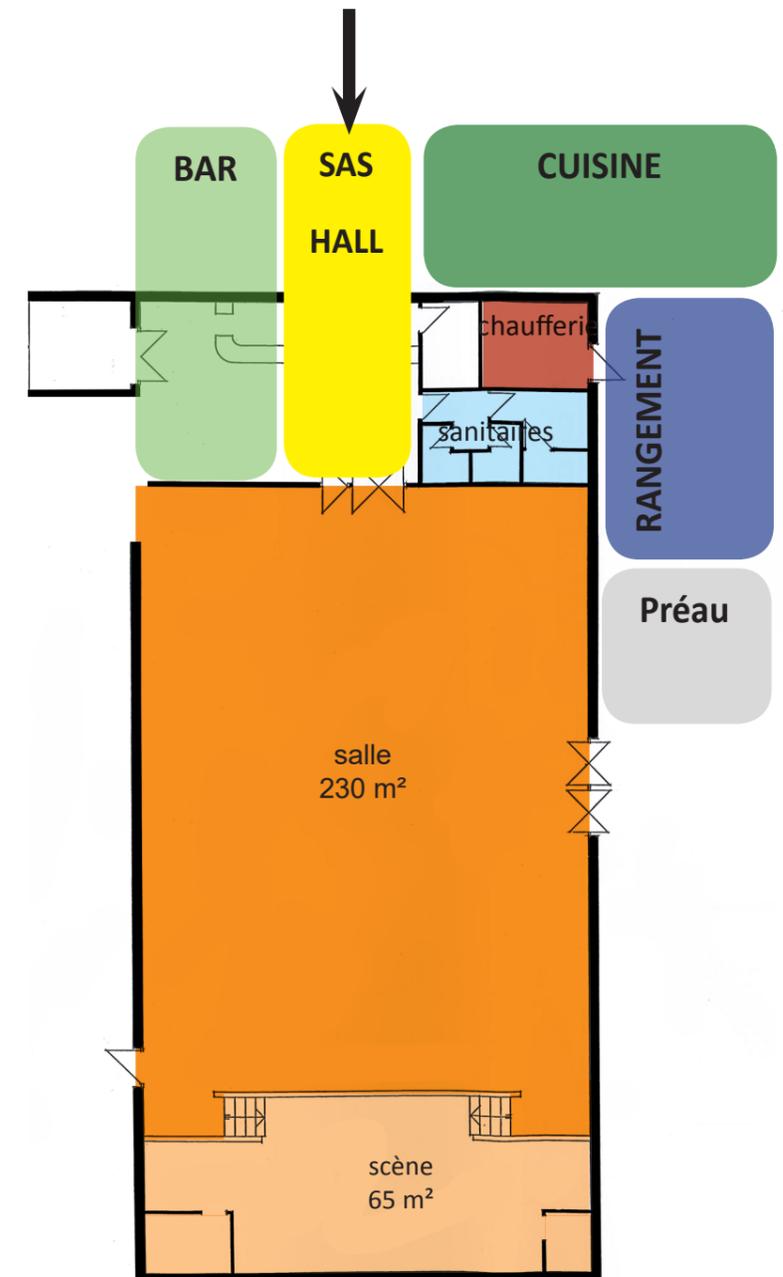
HYPOTHESE 1 / scénario 2

Entrée de la salle des fêtes à l'est (accès piéton)
Extension de la salle des fêtes pour ses besoins propres (pas d'autres usages associés)



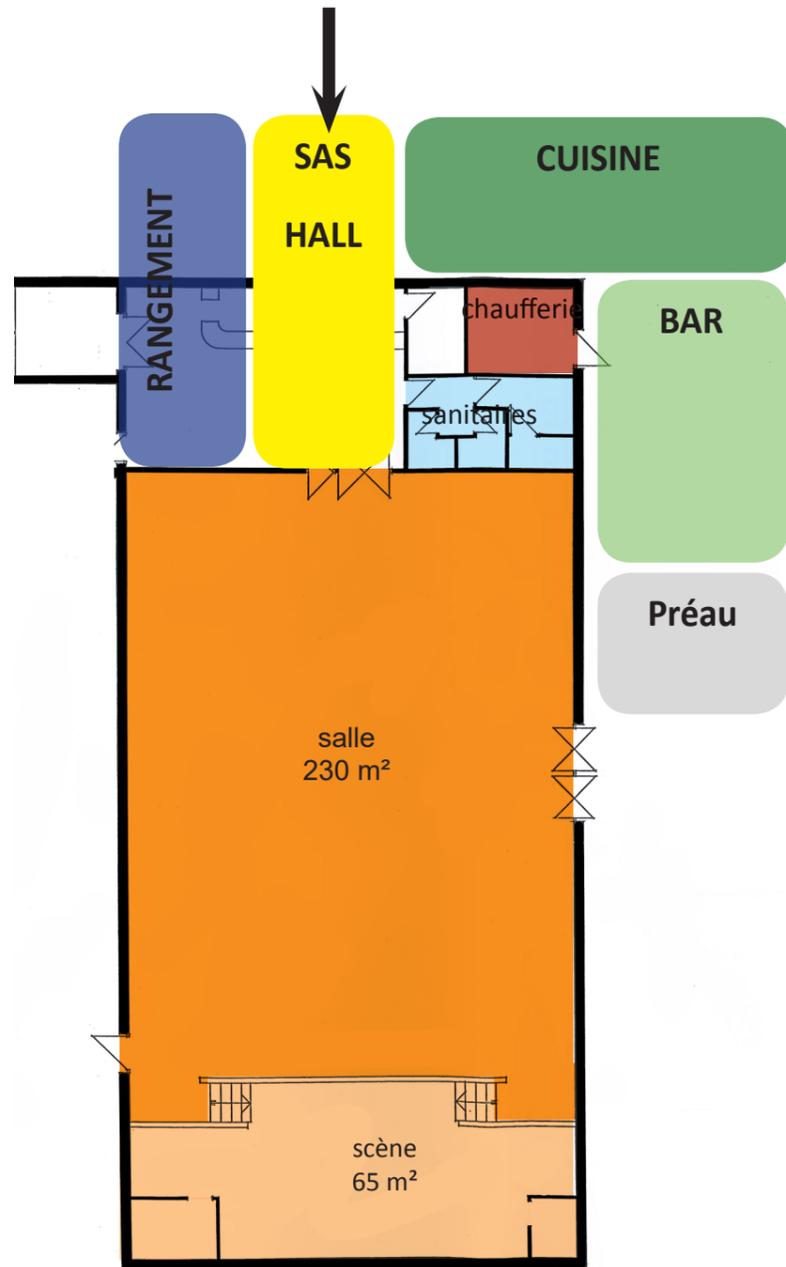
HYPOTHESE 2 / scénario 1

Entrée de la salle des fêtes au nord (accès piéton)
Extension de la salle des fêtes pour ses besoins propres (pas d'autres usages associés)



HYPOTHESE 2 / scénario 2

Entrée de la salle des fêtes au nord (accès piéton)
 Extension de la salle des fêtes pour ses besoins propres (pas d'autres usages associés)



HYPOTHESE 3

Entrée de la salle des fêtes à l'est (accès piéton)
 Extension de la salle des fêtes pour ses besoins propres et incluant en complément une salle associative convivial avec foyer pour les jeunes et un grand préau





Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



A2- Référence de terrain multi-sport

► Commune de Bouvron (44)

Un city stade sur mesure, construit avec des matériaux naturels et locaux !

Pour son nouveau city stade, la municipalité a opté pour un équipement réalisé sur mesure, en bois français, qui s'insère parfaitement dans le paysage. C'est aujourd'hui devenu un vrai lieu d'attractivité pour la commune, à deux pas du pôle enfance.

Bouvron est une commune rurale dynamique, située entre les agglomérations de Blain et Savenay. Comptant 3 000 habitants, la commune jouit d'une attractivité réelle et en 2010, l'augmentation de la population implique d'agrandir l'école publique. Les élus saisissent alors l'occasion pour repenser l'ensemble de l'offre scolaire et périscolaire et créer un pôle enfance économique et écologique. Le groupe scolaire est complété par l'aménagement d'un équipement sportif baptisé « BOSQUET' BALL® ».



Composé de 2 terrains, le « Bosquet' ball » est ouvert toute l'année

➤ Favoriser la pratique du sport sur le site de l'école

La municipalité de Bouvron dispose d'un gymnase ; toutefois l'équipement est éloigné de l'école et n'est accessible qu'en bus. Cette organisation ne convient pas à la municipalité : « Cela faisait un moment que l'on voulait un city stade, notamment pour qu'il soit utilisé par les élèves du pôle enfance », explique Laurent Bissery, adjoint aux affaires scolaires et à l'environnement. L'éloignement du gymnase représente en effet un coût de transport pour la commune, du temps de trajet pour les enfants et une logistique à mettre en place au quotidien.

Dans le cadre de l'agrandissement du pôle enfance, les élus créent une salle de motricité et décident de travailler sur la création d'un city stade, d'une mare pédagogique et d'une piste d'athlétisme. L'objectif : disposer des équipements nécessaires à la pratique du sport en milieu scolaire, sans besoin de se déplacer au gymnase.

➤ Un ancien parking

Les élus identifient l'ancien parking de l'école comme étant le lieu approprié pour leur projet : le terrain appartient déjà à la commune et la surface plane du site limitera les dépenses de terrassement. La mission de l'agence de paysage « LA TERRE FERME » qui travaille sur le projet du pôle enfance est alors étendue pour inclure à l'aménagement du parking la création du « Bosquet' ball » et le réaménagement d'une mare pédagogique avec un ponton en bois.

➤ Un équipement sur mesure

La démarche de projet est singulière : « On est parti du site et on a dessiné l'équipement sur mesure » explique M. Argant, paysagiste - co-gérant de l'agence LA TERRE FERME. « Ce n'est pas un objet à part qui a été posé là arbitrairement. Il est conçu dans un lieu d'ensemble : par exemple, les passages piétons qui vont vers le stade sont pensés par rapport à l'école ».

Un stationnement à la fois économique et écologique !



Comment rendre une aire de stationnement plus agréable tout en réduisant son budget ? A Bouvron, l'agence de paysage « LA TERRE FERME » a mis en oeuvre deux idées :

- Intégrer des butées de roues en bois dans la surface des 25 m² réglementaires : cela diminue la surface totale d'enrobé ;
- Enherber l'espace entre les rangées de voitures : cela représente un intérêt paysager mais aussi en termes de gestion des eaux pluviales ; le tout pour un coût une nouvelle fois réduit ! ■



Composé de 2 terrains, le « Bosquet' ball » est ouvert toute l'année



7 Côté réglementation

Aucun spécialiste n'est intervenu : « On a regardé les différents formats qui n'ont rien de réglementaires, chacun fait à sa manière. Les règles de jeux et dessins sont respectées, la forme s'adapte aux dimensions du terrain et des aménagements voisins. La priorité est au confort de jeu et de celui qui regarde » précise S. Argant. Le bureau de contrôle est passé pour valider la structure du but, et tester le poids sur le panier de basket.

7 Des matériaux naturels et un savoir-faire local

Pour un coût de revient identique à celui d'un produit industrialisé, le bosquet'ball offre des prestations supérieures en bien des domaines :

- en terme d'usage, avec un banc en bois massif en périphérie de l'ensemble de l'aire de jeux et un filet protection de 3,50 m sur toute l'aire de jeux
- en terme de matériaux qui sont à la fois naturels, durables et facilement réparables (usage de robinier faux acacia, bois de classe 4 résistants à des usages en contact avec la terre et l'eau)
- en terme d'empreinte carbone, avec l'usage de bois bruts, issus de forêts locales
- en terme d'emploi, avec des ouvrages réalisés sur site, en valorisant le savoir-faire d'entreprises locales

“ Le Bosquet' ball est devenu un lieu d'attraction très fort pour la commune, fréquenté toute l'année : on ne s'attendait pas à un tel succès ! ”



Laurent Bissery, adjoint

7 Garder une identité rurale

Afin de favoriser l'insertion paysagère de l'équipement en lien avec l'identité rurale de la commune, le choix s'est porté vers des matériaux naturels : bois, contre allée en stabilisé et filets « pare-balls » en cordes.

Ainsi, le fait de réaliser un équipement sur mesure a permis de s'adapter aux besoins de la commune : le terrain, d'une **surface de 1 021 m², comprend 2 aires de jeux**, 140 ml de bancs, les filets pare ballon et 2 portillons pour **un coût total de 130 000 € HT** honoraires de conception et maîtrise d'oeuvre compris.

7 Un parking à double usage

Pour optimiser l'espace, le paysagiste a proposé la réalisation d'une ligne de course sur le parking existant entre l'école et le city stade avec un marquage au sol à 50 m et à 100 m. « C'est intéressant, les personnes se garent dessus pour du stationnement provisoire mais pas pour un temps long, cela permet de tester le civisme des habitants ». Le parking



Une mare pédagogique : la construction d'un quai et la gestion des hauteurs d'eau ont permis de rendre la mare accessible.

fait donc office de piste d'athlétisme pour les élèves. De son côté, la municipalité a travaillé avec l'école sur ses besoins en équipements sportifs : « nous avons racheté des tapis de sols et autres accessoires ; aujourd'hui les enfants ne vont plus au gymnase » précise Laurent Bissery.

7 Une forte fréquentation

Le bosquet'ball est toujours ouvert, ainsi l'équipement est accessible à tous toute l'année. Les écoles sont globalement prioritaires mais cela ne pose pas de souci particulier. « Le fait d'avoir deux terrains permet également une bonne entente entre les enfants : les plus jeunes jouent d'un côté et les ados de l'autre. Les bancs qui entourent les terrains permettent aux parents de s'asseoir ».

7 Eléments financiers

Dépenses HT	
Assainissement	1 655 €
Enrobé	11 188 €
Sable stabilisé	5 347 €
Peinture	1 680 €
But Hand/Basket	16 461 €
Bancs+dossier+clôture 1m	52 896 €
Clôture 3.5m	22 486 €
Portail	4 255 €
Maîtrise d'oeuvre	14 032 €
Total	130 001 €

A prestation égales (la surface de jeux clôturée au ras de l'aire de jeu, sans les bancs...) le bosquet'ball est moins cher qu'un city stade sur catalogue. ■



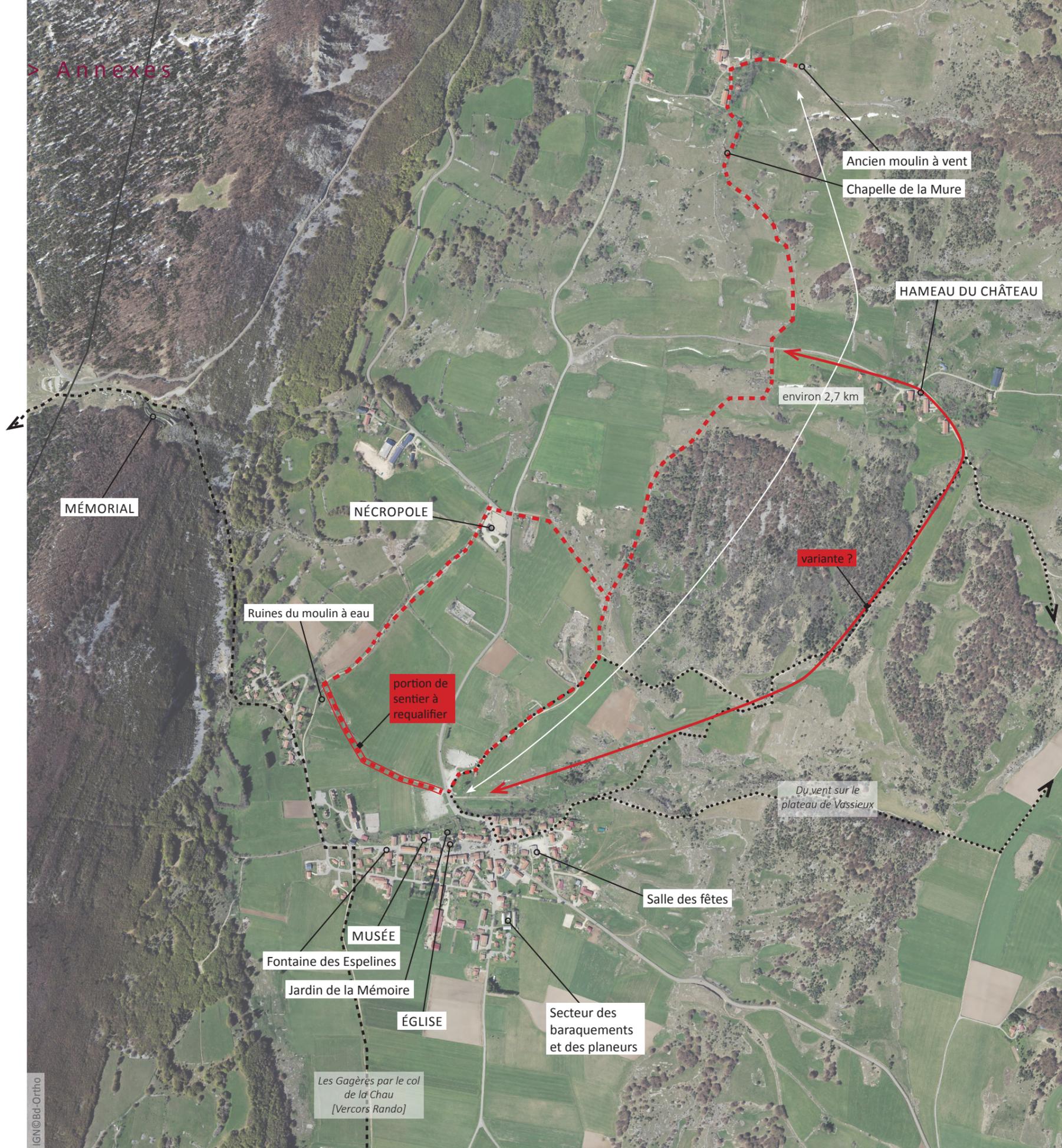
Avec un simple marquage au sol, le parking fait aussi office de piste d'athlétisme pour les cours de sport

CONTACT :

Laurent Bissery, adjoint / Tél. mairie : 02 40 56 32 18 / www.mairie-bouvron.fr

BRUDED est soutenu par :





A3- Projet de parcours de santé et de découverte sur le sentier de la Frache

LÉGENDE	
	Sentier de la Frache
	Portion du sentier à requalifier
	Hypothèse de variante
	Ancien parcours thématique signalé sur les aires de la Pouillette
	Sentier de randonnée
	Points d'intérêt

Document réalisé avec l'appui du



c|a.u.e

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme

44 rue Faventines

Accueil public : place Jean Collombet

BP 1022 - 26010 Valence Cedex

tél. 04 75 79 04 03 - fax. 04 75 79 04 17

caue@dromenet.org

<http://caue.dromenet.org>